SPÉCIAL J&S N°1 047 HORS-SÉRIE JEUNESSE & SPORTS / NOVEMBRE 2026

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public **FSU**

Je vote U. F.S.U. ÉLECTIONS PRO 3-10 DÉCEMBRE 2026



© Zhukovsky | Dreamstime.com

NON À LA RÉSIGNATION
ENGAGE·ÉS POUR L'AVENIR DE « JEUNESSE ET SPORTS »

SOCIÉTÉ / POLITIQUES J&S P. 4 - 9

DOSSIER ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 P. 10 - 26

FONCTION PUBLIQUE P. 27 - 31

CORPO J&S P. 32 - 35

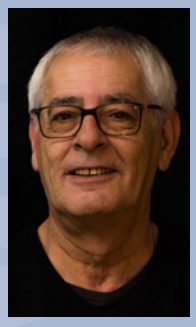
ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

COJOP

Ben voilà, Edgar empêtré dans son champ de bosses est forfait. Pour faire passer la pillule de ces jeux autoproclamés au mépris de toute consultation démocratique et remettre une organisation embourbée sur une pente enneigée et scintillante, voici l'arrivée de notre ex-président du MEDEF ! Bienvenue à ce messie du patronat qui saura mettre au travail les petites mains, faire raquer les pires partenaires privés, et bien sûr endetter le pays pour cette aberration sociale et écologique. Au fait, Geof, on espère surtout que ta connexion avec les cieux fera tomber la neige…

A TABLE

Encore une coupe du Monde vitrine d'un néolibéralisme mortifère. Au-delà d'un racisme débridé et de l'ingérence politique dans l'arbitrage, les spectateur·rices ont pu s'abreuver de l'omniprésence de messages subliminaux promouvant les meilleures enseignes de malbouffe de la World Company avec pas moins de 66 000 messages recensés (hors spots TV), à compléter bien sûr par les 16 000 visuels liés aux jeux d'argent et autres paris. Quand on sera tous·tes obèses et endetté·es, qui va courir sur les stades ?



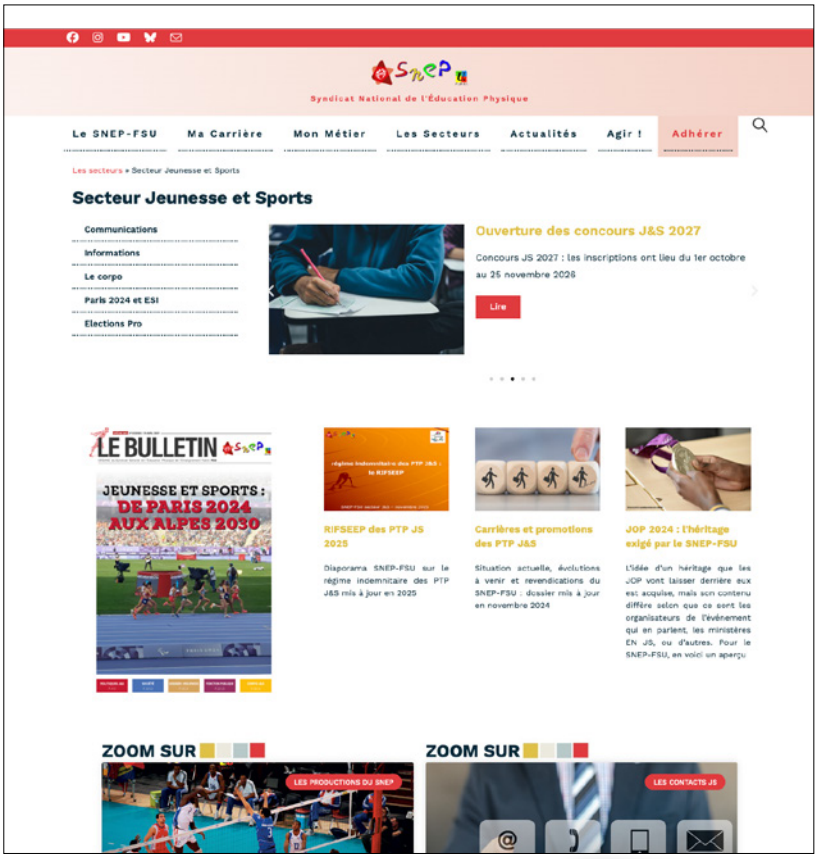
MICHEL TU NOUS MANQUES [1]

Cette chronique fut la tienne, et on t'y retrouvait tel que tu étais : engagé, avec ce brin de causticité qui faisait sourire, certes, mais qui faisait gamberger. Les petites punchlines qui dérangent et éclairent nos luttes.

On pense à toi, en ces temps troubles, et on t'imagine au-dessus des cortèges, fier de cette jeunesse qui bouge et des camarades en lutte. Merci pour tout ce que tu as apporté à nous autres, travailleur·euses. Tu seras toujours présent à nos côtés.

(1) Michel Rotenberg, militant incontournable du SNEP-FSU, est décédé le 30/09/26

par Frédéric MINIER





https://lesite.snepfsu.fr/sujets/les-secteurs/secteur-sports/

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.
Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7ème échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6ème échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	**63 €**	**71 €**
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

/ SOMMAIRE /

News - Édito //2-3

- Et pendant ce temps-là
- Édito

POLITIQUES J&S //4-9

- Budget : le sport et la jeunesse priorités du gouvernement ?
- Budget J&S 2027 : le SNEP-FSU auditionné
- Quand le petit poucet J&S finance le géant EN…
- 125 ans de la loi de 1901
- Pass'sport
- La jeunesse s'engage
- Sportif·ves… mais avant tout citoyen·nes !
- CTS et déontologie
- JOP 2030 : une Ferrari pour gagner ?
- JOP 2030 : les jeux ne sont pas faits
- Éthique et gymnastique : entretien avec Thierry Gauvin

DOSSIER ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 //10-26

- La FSU à J&S : c'est quoi ? c'est qui ?
- Bilan FSU de la mandature 2023/2026
- Bilan FSU / santé sécurité et conditions de travail des personnels J&S
- Bilan FSU / interpellation des décideurs
- Élections professionnelles 2026 : agir ou se résigner ?
- Portraits de certain·es candidat·es FSU
- Profession de foi FSU relative au CSA MJS
- Liste des candidat·es FSU au CSA MJS
- Liste des candidat·es FSU à la CAPN des PTP JS
- Portraits de certain.es candidat.es FSU (suite)
- Témoignages de collègues J&S : pourquoi voter FSU ?
- Profession de foi FSU relative à la CAPN des PTP JS
- Vrai/faux : J&S à l'Éducation Nationale / RIFSEEP

FONCTION PUBLIQUE //27-31

- Les 80 ans du statut des fonctionnaires
- La sécurité sociale a 80 ans
- PSC : les contrats obligatoires et les contrats facultatifs
- Assurance maladie : pour le 100 % « SÉCU »
- Égalité femmes/hommes : égalité salariale et lutte contre les VSS
- Salaires et services publics : d'autres choix sont possibles

CORPO J&S //32-35

- Plan handicap et insertion professionnelle
- Formation professionnelle : FPS et FPC
- Indemnités : RIFSEEP des PTP J&S
- Nombre de postes aux concours J&S

FICHE DE SYNDICALISATION 2026/2027 //36

Édito

POUR D'AUTRES POLITIQUES, VOTER FSU !

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ont eu lieu, mais il n'y a pas l'héritage promis. Le Service National Universel est monté en puissance, avant d'être abandonné (ouf !). Beaucoup d'argent a été dépensé mais pour quels résultats ?

Des promesses, des affichages... la politique menée depuis deux quinquennats doit maintenant laisser place à des choix à la hauteur des enjeux. Les inégalités d'accès aux activités sportives et éducatives, ainsi qu'aux loisirs, sont criantes et écartent de la pratique une grande partie de la population, notamment pour des raisons économiques. Le tissu associatif est de plus en plus fragilisé. Pourtant, le ministère garde son cap pour plus de marchandisation et d'intérêts privés.

Les militant·es du SNEP-FSU agissent au quotidien pour résister et proposer des alternatives. Ils/elles se mobilisent pour obtenir des politiques J&S ambitieuses, ayant une visée émancipatrice, portées par des personnels J&S mieux reconnus et valorisés.

Pour donner davantage de poids à ces revendications, voter et faire voter FSU lors des élections professionnelles de décembre 2026 est une nécessité !



Fabrice ALLAIN,
Co-Secrétaire Général
@ fabrice.allain@snepfsu.net



Gwénaëlle NATTER,
Secrétaire Nationale J&S
@ gwenaelle.natter@snepfsu.net



SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert • Imprimerie : Exaprint, ZAC Frejorgues Est, 451 La Mourre, 34130 Mauguio • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : **01.44.62.82.10** - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : **http://www.snepfsu.net** • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : **05.55.24.14.03** - E. Mail : **clotilde.poitevin@comdhabitude.fr**

BUDGET : LE SPORT ET LA JEUNESSE ONT-ILS JAMAIS ÉTÉ UNE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT ?

Pendant plusieurs années, le gouvernement a tenté de faire croire qu'il investissait massivement dans le sport (S), en lien avec les JOP 2024 et leur prétendu héritage, communiquant sur les chiffres bruts. Il a fait de même avec les crédits jeunesse et vie associative (JVA). La présentation était habile. Mais nous n'avons jamais été dupes. Chaque année, le SNEP-FSU a analysé le budget J&S (cf. précédents articles) et démontré l'absence d'investissements pour des politiques publiques en faveur du sport pour le plus grand nombre, de l'éducation populaire, et des associations.

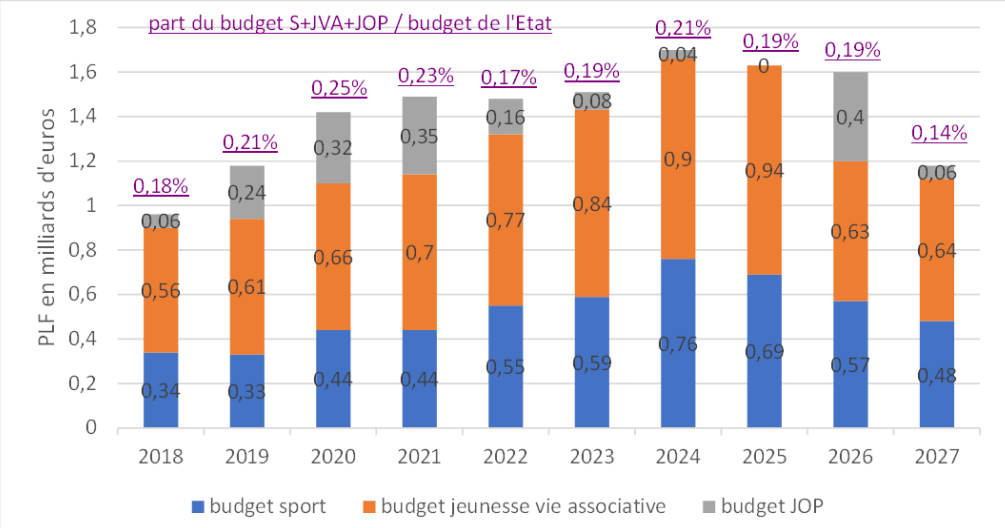
Depuis 2024, les chiffres ne lui permettent plus de faire illusion. Certain·es voudraient faire croire qu'il s'agit d'une baisse drastique des moyens après un investissement conséquent de l'État. Il n'en est rien.

Même en prenant en compte l'ensemble du budget S+JVA+JOP, on constate qu'il n'a jamais représenté plus de 0,25 % du budget total de l'État. C'était en 2020.

Et quand on distingue les 3 budgets de la mission J&S et leur évolution depuis 2018, on découvre que le budget « sport » n'a jamais représenté plus de 0,09 % du budget de l'État (0,05 % au plus bas), tandis que le budget « jeunesse vie associative » a parfois réussi à atteindre 0,11 %, en raison des crédits fléchés sur le service national universel !

Pour le SNEP-FSU, il est urgent de redonner aux personnels J&S les moyens d'accompagner, dans la durée et dans la proximité, les acteurs du sport et de l'éducation populaire, sur tous les territoires.

par Gwénaëlle NATTER



Budget J&S 2027 : le SNEP-FSU auditionné

Cette année encore, le SNEP-FSU a été auditionné par la rapporteuse de l'avis budgétaire « jeunesse, vie associative » (programme 163) du Projet de Loi de Finances pour 2027, la députée Florence Hérouin-Léautey.

Devant la rapporteuse, nous avons dénoncé la casse silencieuse du ministère J&S : subventions aux associations en baisse de 40 % en 3 ans, postes supprimés dans les services (ou à peine préservés), libertés associatives menacées, sens des métiers dévoyé, etc.

Dans le contexte actuel de mobilisation des lycéen·nes, nous avons rappelé combien il est urgent de redonner aux jeunes des espaces pour s'exprimer, s'engager, contester et agir collectivement. Cela suppose une éducation populaire forte, des associations durablement financées et des personnels J&S présent·es sur les territoires.

La politique d'engagement, pensée d'en haut, à travers des dispositifs institutionnels, n'est pas adaptée. Il faut soutenir la diversité des engagements et reconnaître la parole autonome des jeunes. Il y a une contradiction majeure à vouloir former des citoyen·nes capables de penser, débattre et s'engager, puis à considérer leur contestation comme un problème de sécurité.

Pour A. Arendt, la violence ou le recours excessif à la force est l'aveu même de la perte de pouvoir et d'autorité morale. Les budgets passent, les ministres aussi. Lorsque viendra l'heure des comptes, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas ce que l'on sacrifiait toutes ces années durant. L'émotion de la rapporteuse en fin d'audition nous laisse à penser qu'elle le sait déjà !

Catherine DE NADAI

QUAND LE PETIT POUCET J&S FINANCE LE GÉANT ÉDUCATION NATIONALE …

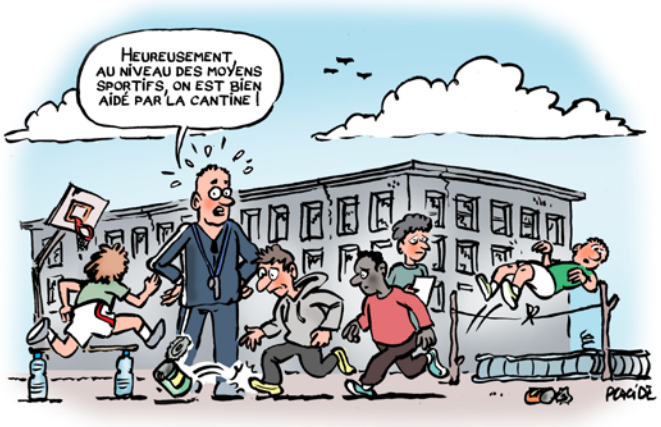
Malgré son budget exsangue, le ministère J&S semble vouloir pallier les carences de l'Éducation Nationale !

Depuis plusieurs années, il finance les dispositifs « j'apprends à nager » et « savoir rouler à vélo », alors qu'il s'agit de savoirs fondamentaux qui sont dans les programmes EPS… Il s'entête à financer le dispositif « 2 heures de sport supplémentaires au collège » qui, au fil des années, se traduit par des subventions accordées aux établissements scolaires (sans véritable contrôle de ce qui est mis en place). Et s'il a cessé de financer l'aménagement de cours d'école actives et sportives, rappelons qu'il y avait consacré 10 M € en 2024. Il ne manquerait plus qu'il soit mis à contribution pour financer les opérations de réparation ou de rénovation du bâti scolaire destinées à répondre aux « difficultés » exprimées par les lycéen·nes !

En revanche, le ministère J&S ne prévoit toujours pas de soutenir les clubs sportifs pour leur activité traditionnelle à destination du plus grand nombre (écoles de sport, stages, compétitions, …), ni d'engager un grand plan de construction et de rénovation des équipements sportifs.

Pour le SNEP-FSU, les personnels J&S et les crédits de ce ministère ne doivent pas être dévoyés de leur mission historique centrée sur l'extra-scolaire.

par Gwénaëlle NATTER



125 ANS DE LA LOI DE 1901 :
CÉLÉBRER LES ASSOCIATIONS OU LEUR DONNER LES MOYENS D'EXISTER ?

Le 1er juillet 2026, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative fêtait les 125 ans de la loi de 1901, l'occasion de rappeler l'importance des associations comme pilier de notre société. Véritable laboratoire de la cohésion sociale, de la vitalité démocratique et de maillage territorial, cette célébration était la bienvenue. Néanmoins, comment ne pas y voir un jeu de dupe au regard des réalités vécues par le monde associatif aujourd'hui ? Car derrière cet hommage et les discours, la situation des associations de notre pays est préoccupante.

Elles doivent faire face à une diminution drastique des financements publics, à l'augmentation de leurs charges, aux difficultés de recrutement et à l'épuisement des bénévoles. Selon la 3e enquête nationale du Mouvement associatif publiée en octobre 2026, 56 % des associations employeuses déclarent une baisse de leurs financements publics entre 2025 et 2026. Plus inquiétant encore, 63 % ont dû annuler ou réduire certaines activités.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment on peut, dans le même temps, affirmer la richesse du monde associatif et laisser se dégrader les conditions de son existence ?

Ne voir le monde associatif qu'au travers du prisme d'un exécutant des politiques publiques à moindre coût est une hérésie. Il porte une ambition politique, éducative et sociale. Il permet l'engagement citoyen, l'émancipation, la solidarité, l'apprentissage de la démocratie et la construction du collectif.

Pourtant, les politiques publiques déployées aujourd'hui semblent progressivement privilégier une logique de marché : appels d'offres, mise en concurrence, contractualisation et recherche du moindre coût. Les associations se retrouvent ainsi en compétition avec des opérateurs privés marchands, sans que soient toujours prises en compte les spécificités de leur projet et de leur engagement éducatif.

Dans le secteur J&S, cette évolution interroge particulièrement.

Pour le SNEP-FSU, l'enjeu est clair : défendre un véritable service public de la jeunesse, des sports et de l'éducation populaire, fondé sur des partenariats durables avec le monde associatif, des financements publics pérennes et la reconnaissance du travail des professionnels comme de l'engagement bénévole.

125 ans après la loi de 1901, il ne suffit pas de célébrer la liberté d'association : il est urgent de la faire vivre… 125 ans après, les associations ont besoin de soutien, pas seulement de célébrations.

par Géraldine VINCIGUERRA

PASS'SPORT

Après des mois d'incertitudes, le Pass'Sport a été relancé pour la saison 2026/2027.

Apparu à la rentrée 2021 pour relancer l'activité des clubs après la crise sanitaire du COVID, ce dispositif a vu son nombre de bénéficiaires atteindre près de 1,65 million de personnes en 2024. En 2025, le gouvernement avait fait le choix de recentrer l'aide sur les jeunes de 14 ans et +, provoquant la colère du mouvement sportif et des milliers de familles dont les enfants, plus jeunes, se sont retrouvé·es exclu·es du dispositif. Pour 2026, Marina Ferrari (ministre SJVA) avait annoncé avant l'été que les enfants de 6 à 13 ans seraient à nouveau éligibles. Mais il a fallu attendre un décret du 28/08/26 (soit plusieurs semaines après le début des inscriptions dans les clubs) pour apprendre qu'on revenait, comme en 2024, à une aide forfaitaire de 50 € pour les jeunes de 6 ans et + des familles « modestes », à laquelle pourrait s'ajouter une aide complémentaire de la CAF début 2027.



En réalité, il s'agit d'une demi-victoire, car si le gouvernement a élargi la tranche d'âge des bénéficiaires, il a restreint leur nombre, en durcissant le critère d'éligibilité financière (quotient familial inférieur à 700 €). De plus, les associations sportives scolaires sont toujours exclues, quand le loisir sportif marchand reste éligible. Sans oublier que ces annonces tardives mettent le secteur associatif en difficulté…

Le SNEP-FSU milite pour d'autres orientations politiques !

par Gwénaëlle NATTER

LA JEUNESSE S'ENGAGE !

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Président,

Ah, quelle surprise ! La démocratie va mal. La défiance envers les institutions progresse, le débat public se brutalise, les colères montent, la jeunesse se mobilise et les espaces où l'on peut encore discuter, confronter ses idées et construire du commun se réduisent. Et soudain, nous voilà collectivement très inquiet·ètes.

Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir dit. Une démocratie, ça s'entretient. Elle a besoin d'école, de culture, d'associations, de syndicats et – osons ce mot devenu presque subversif - d'éducation populaire. Autant d'espaces où on apprend à argumenter plutôt qu'à invectiver, à rencontrer celui ou celle qui ne pense pas comme soi plutôt qu'à l'éliminer de son fil d'actualité, à construire du commun plutôt qu'à attendre qu'un algorithme nous explique de qui nous devons avoir peur. Nous avions même proposé une idée assez audacieuse : donner des moyens pour tout cela. Manifestement ce n'était pas dans le logiciel.

Nous avons beaucoup critiqué les politiques gouvernementales d'engagement de la jeunesse, mais sachons reconnaître une réussite : une partie de la jeunesse se mobilise, manifeste, débat, organise des assemblées générales, interpelle le pouvoir politique, conteste des décisions, est invitée sur les plateaux de télévision, s'intéresse avec une vigueur certaine à la chose publique. Bref, elle s'engage et, reconnaissons-le, pour un coût budgétaire dédié à l'action remarquablement faible.

Pendant des années, nous avons dépensé des millions d'euros pour le SNU, afin d'expliquer aux jeunes qu'il fallait s'engager. Des séjours de cohésion, des uniformes, des cérémonies, des encadrant·es, des transports, des objectifs, des indicateurs… Et finalement, c'était beaucoup plus simple : il suffisait de leur donner de bonnes raisons de se mobiliser. Pas besoin de séjours, d'uniformes, de lever des couleurs pour entonner la Marseillaise. Pas même besoin d'un appel à projets. Ils et elles s'organisent tous·tes seul·es. Alors peut-être nous sommes nous trompé·es sur le SNU ? Peut-être cette mobilisation constitue-elle l'évaluation différée ? Ils/elles ont appris l'engagement. Ils/elles s'en servent !

Reste toutefois une petite contradiction : le gouvernement ne semble pas « goûter » cette forme d'engagement. Mais une démocratie ne consiste pas seulement à encourager les citoyen·nes à participer lorsqu'ils/elles sont d'accord. Elle consiste à accepter qu'ils/elles le fassent quand ils/elles ne le sont pas.

Vous vouliez une jeunesse engagée. La voilà ! Il va maintenant falloir l'écouter !

Catherine DE NADAI

SPORTIF·VES… MAIS AVANT TOUT CITOYEN·NES !

Ces derniers mois, plusieurs sportif·ves de haut niveau ont publiquement réagi à l'actualité, exprimant par exemple leurs craintes sur la montée de l'extrême droite ou leur soutien aux revendications des lycéen·nes, mais ils/elles ont subi en retour des réactions parfois violentes. Le SNEP-FSU soutient ces athlètes ; il l'a notamment exprimé dans un récent communiqué.

Communiqué de presse SNEP-FSU du 28 septembre 2026 :

« L'actualité récente montre qu'il existerait un droit différencié à s'exprimer.

Mépriser ou dénier la parole d'un sportif ou d'une sportive au prétexte que ce ne serait pas « son rôle » reviendrait à restreindre sa liberté aux seuls terrains de sport. Mais, comme pour tout citoyen ou toute citoyenne, l'expression des sportifs et des sportives est libre et leurs positions ont droit de cité. Que des personnalités comme Teddy Riner soient conspuées parce qu'elles font part de leur inquiétude face à la montée de l'extrême droite dans le contexte de la future élection présidentielle, n'est pas tolérable. De nombreux sportifs et de nombreuses sportives s'expriment sur les sujets sociaux et sociétaux, tels que l'écologie, les droits des femmes et contre les discriminations et le racisme. Ils et elles réagissent à ce qui les touche et les préoccupe en tant que citoyens et citoyennes. Ils et elles participent ainsi au débat démocratique en dénonçant les discours de haine.

Le statut des sportifs et sportives de haut niveau leur confère une écoute privilégiée dans la société. Il n'est pas acceptable qu'ils et elles deviennent la cible récurrente de réactionnaires qui s'attaquent à leur physique, à leurs prises de position, à leurs discours… L'excellence dont ils et elles font preuve dans leurs disciplines sportives ne doit pas les priver de leur liberté d'expression.

Le SNEP-FSU soutient les athlètes qui s'engagent et défendent les valeurs de solidarité et d'entraide. Il leur assure que la corporation des enseignant·es d'EPS et des professeur·es de sport, qui agissent quotidiennement pour développer la citoyenneté des jeunes, est à leurs côtés. »

CTS ET DÉONTOLOGIE

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION FSU AU CSA MJS DU 03/07/25

Dans la précipitation, nous avons été invité·es à un groupe de travail sur les CTS et leur déontologie, sans aucune explication sur le pourquoi du comment, avant que cette réunion ne soit annulée… parce que le ministère avait apparemment oublié de demander ce qu'en pensaient les autres acteurs de l'écosystème (l'AS DTN notamment) ; on croit rêver !

Sur le fond, on demande aux fonctionnaires d'être exemplaires et la FSU soutient ce principe. Mais pourquoi stigmatiser une nouvelle fois les CTS ? On voudrait notamment leur interdire de prendre immédiatement des responsabilités dans le mouvement sportif quand ils/elles cessent leurs fonctions. Mais on permet à l'ex-ministre des Sports (Amélie Oudé-Castéra) de devenir présidente du CNOSF, après une élection où elle a fini par être la seule candidate… Nous refusons le deux poids deux mesures !

De même, s'agissant des mises en cause dans des affaires de violences ou de harcèlement, nous demandons au ministère de jouer pleinement son rôle, aussi bien lorsque les faits sont avérés que lorsqu'il n'y a rien à reprocher aux collègues jeté·es en pâture par voie médiatique. La lutte contre toutes les formes de violence est une nécessité absolue, à laquelle la FSU participe pleinement. Le caractère absolu de cette nécessité doit s'accompagner d'un principe absolu de justice et de droit. Nous exigeons que le ministère et la DGRH fassent contrepoids à l'emballement médiatique qui s'abat certaines fois sur des collègues CTS chargé·es d'entrainement, qu'a minima l'Administration exprime publiquement ses réserves dans l'attente des cheminements judiciaires ou administratifs, et qu'elle rétablisse, par tous les moyens possibles, la dignité des personnels concerné·es si les dossiers s'avèrent inconsistants.



JOP 2030 : UNE FERRARI POUR GAGNER ? MAIS UNE FERRARI SILENCIEUSE ET INVISIBLE !

Bien que candidate aux élections municipales, la députée de Savoie Marina Ferrari est restée ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, malgré le remaniement du 26/02/26. Fallait-il y voir un aveu de faiblesse du gouvernement face aux difficultés rencontrées dans l'organisation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes Françaises en 2030 ?

Dès l'annonce de sa candidature à la mairie d'Aix-les-Bains en décembre 2025, la ministre avait annoncé qu'elle ne voulait pas quitter son poste, considérant qu'elle jouait un rôle « clé » dans l'organisation des prochains Jeux. Mais à l'inverse de sa prédécesseuse sur les JOP d'été Paris 2024, c'est à des « réunions de crise » que Marina Ferrari participe ! Démissions en chaîne, retards, pression populaire, ..., la ministre essaie de jouer les pompiers de service.

Pour autant, M. Ferrari reste méconnue du grand public : qui connait le nom de la ministre chargée des sports ? Elle est invisible dans les médias, mais aussi auprès des personnels J&S (à qui elle ne s'est jamais adressée, sauf avec un mail du 16/10/26 au sujet des élections professionnelles).

Pour le SNEP-FSU, qui était déjà très critique sur la tenue de ces jeux (cf. enjeux écologiques, environnementaux, démocratiques, budgétaires, … et absence d'héritage immatériel), ces crises mettent en lumière l'urgence à revoir l'organisation des grands événements sportifs internationaux.



par Gwénaëlle NATTER et Anouk LE GUILLOUX

JOP 2030 : LES JEUX NE SONT PAS FAITS !

« Temps de rencontres entre les sportifs et les sportives du monde entier, qui inventent et créent des techniques toujours plus extraordinaires, les grands évènements sportifs sont vecteurs d'émotions et d'engouement pour une grande part de la population et suscitent des engagements dans la pratique sportive » (Congrès du SNEP-FSU 2026). Les échanges entre peuples, au travers de la rencontre sportive, sont un moteur du développement de l'humanité. Mais la gouvernance et l'organisation de certains grands évènements internationaux, comme la dernière Coupe du Monde de football sur le continent américain, ou les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) prévus en 2030 dans les Alpes, ne répondent pas aux enjeux tant écologiques qu'environnementaux, démocratiques, budgétaires…
Une note des services du Premier ministre révélait en mars 2025 que le coût environnemental des JOP 2030 restait un « angle mort » de l'organisation et que « le niveau d'ambition en matière d'environnement [n'avait] pas été défini ». Plusieurs organisations continuent de se mobiliser pour demander l'arrêt de ce projet à contresens des évolutions climatiques. Le collectif JOP 2030, FNE AURA et Mountain Wilderness ne cessent d'alerter sur les impacts et les incohérences d'un tel projet : destruction de la nature et artificialisation des sols, coupes d'arbres en augmentation, pression démesurée sur les ressources en eau, absence totale d'évaluation des impacts et incidences sur les milieux naturels, manquements aux obligations d'information et de participation du public sur l'ensemble du projet.

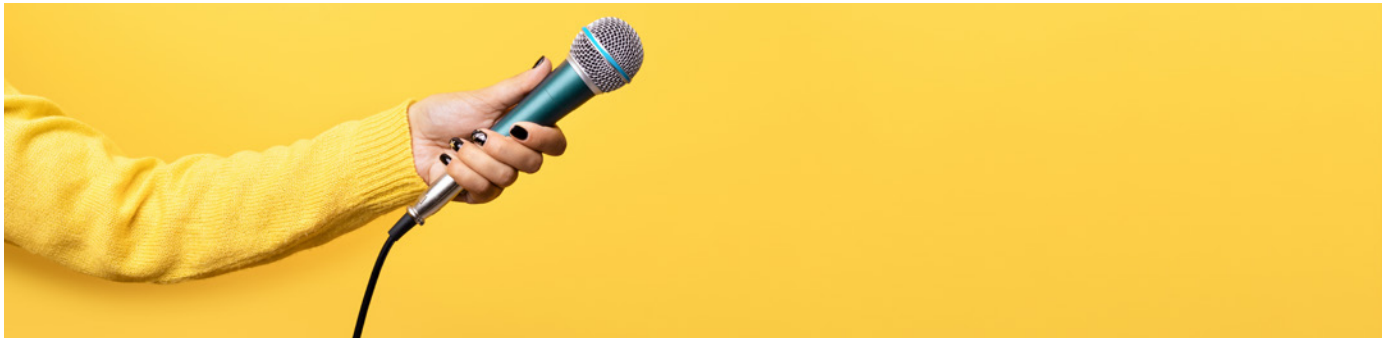
Sur le plan de l'engagement financier, des surprises pourraient survenir. Pour un acteur de l'organisation, « il reste beaucoup d'incertitudes dans ce projet ». Un autre précise qu'il y a « des dépenses sur lesquelles on peut jouer, il y en a d'autres qui nécessitent de revoir le modèle et la qualité des infrastructures, de la sécurité, des transports. » (Le Monde, 12 octobre 2026). Concernant les besoins en recrutements, le COJOP n'a pas prévu d'employer les habituel·les saisonnier·es, qui se retrouveront de fait au chômage.

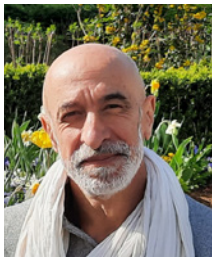


Enfin, les nuisances pour la population, dues à la circulation et aux déplacements des spectateur·rices, seront doublées d'une impossibilité d'accéder aux épreuves pour le plus grand nombre (le prix moyen des billets est estimé à 136 euros et pourra grimper jusqu'à 1 300 euros).

L'ensemble de ces arguments, au regard des urgences en termes d'investissement du service public sur les questions de santé, d'éducation, du sport, plaide pour repenser l'organisation des JOP et en particulier ceux de 2030 dans les Alpes.

par Fabrice ALLAIN





ÉTHIQUE ET GYMNASTIQUE

entretien avec Thierry GAUVIN

Par Fabrice ALLAIN

Fabrice ALLAIN : ***Quelles sont les motivations personnelles et professionnelles qui t'ont poussé à écrire ce livre[1] ?***

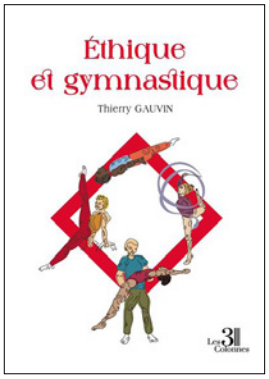
Thierry GAUVIN : Depuis mon expérience de co-rédaction du mémento des activités gymniques en 1997, j'ai l'idée d'écrire pour partager. Et c'est l'actualité qui m'a fait passer d'une vague envie à un projet concret. Il y a d'abord eu la lecture de la presse ou des sites internet, lors du dernier cycle olympique, dans lesquels la gymnastique a été mise à mal, vilipendée et systématiquement présentée sous un angle très négatif, alors que ce n'est pas l'activité qui est en cause, mais le comportement de certains encadrants qui est intolérable. Ensuite, j'ai eu de nombreux échanges avec des entraîneurs, qui m'ont dit avoir peur d'entraîner, car ils sont soumis à la pression du résultat et sentent une épée de Damoclès, nommée « signalement », au-dessus de leur tête. Ils ont le sentiment d'être la cause de tous les maux. Je souhaite, au travers de cet ouvrage, les aider à construire une posture à la fois bienveillante et qui permet aux sportifs de performer.

F. A. : ***Selon toi, comment concilier la recherche de performance avec le respect de l'éthique dans l'encadrement sportif ?***

T. G. : Plusieurs pistes que chacun se construira sont possibles. Tout d'abord, développer une posture d'accompagnateur du sportif et de co-construction du projet de performance. Ensuite, mettre en œuvre des notions développées par les neurosciences qui permettent d'apprendre – comme les 4 piliers de l'apprentissage de S. Dehaene –, d'entraîner dans le respect de l'individu en prenant en compte ses caractéristiques et ses besoins, et peut-être et surtout bien se connaître pour adapter son comportement dans le respect du sportif, quelle que soit la situation, et pouvoir répondre à la question « pourquoi j'exerce ce métier ? ». Facile à écrire, mais compliqué à mettre en œuvre, car l'entraineur est soumis à de nombreuses pressions (sociétales, parents, institutions).

F. A. : ***Quelles transformations concrètes espères-tu voir dans les pratiques pédagogiques des entraîneur.es ?***

T. G. : J'espère voir se développer des pratiques qui respectent les athlètes et qui partent de leurs besoins physiologiques et psychologiques, pour performer ou pratiquer en loisir, en préservant leur santé physique et mentale. Globalement, je pense qu'on a les ingrédients (communication bienveillante, suivi médical, etc). Reste à trouver la bonne alchimie adaptée à chaque situation. L'entraineur n'est pas seul, le travail collectif avec ses collègues, les dirigeants, les parents, les gymnastes, permet de diminuer sa charge mentale. La formation continue permet à chacun d'aller chercher les outils, confronter son expérience avec ses pairs. Les pratiques ont commencé à évoluer ; des modèles vertueux émergent. Il y a une vraie synergie positive entre le ministère des sports, les fédérations et les acteurs de terrain. Progressivement, le changement se met en place, je suis confiant dans la capacité de résilience du monde sportif.



[1]Le livre « Éthique et Gymnastique » est publié aux éditions des 3 Colonnes. Au fil des pages, le/la lecteur·rice découvre analyses, réflexions, outils pratiques ou bonnes conduites pour accompagner les acteurs de la gymnastique, afin de développer une pratique bienveillante et respectueuse de la santé du/de la pratiquant·e, tant pour les filières de loisir que de performance. Il est disponible en ligne, en format papier ou ebook, sur les plates-formes FNAC, Amazon et Cultura.

Engagé·es pour l'avenir de Jeunesse et Sports

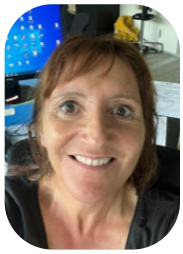
LA FSU à J&S » C'EST QUOI, C'EST QUI ?

Première fédération syndicale à l'Éducation Nationale et deuxième dans la fonction publique d'État, la FSU tire sa force et son efficacité des liens qu'elle établit entre défense des droits des personnels et promotion de son projet de société, avec des propositions pour le sport et la jeunesse. Il s'agit de rendre à « Jeunesse et Sports » ses lettres de noblesse et donner des perspectives de stabilité pour l'avenir. SPORT et ÉDUCATION POPULAIRE doivent se conjuguer au présent, avec un portage par un ministère J&S de plein exercice, aux moyens renforcés, avec un·e ministre ayant la main sur ses crédits et ses personnels et pouvant s'appuyer sur une administration qui lui soit propre.

Les élu·es et militant·es de la FSU sont des collègues J&S qui travaillent à vos côtés et se mobilisent au quotidien pour défendre et valoriser l'action des personnels Jeunesse et Sports, que ce soit lors des réunions du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports (CSA MJS) ou dans les différents groupes de travail sur les sujets en lien avec J&S.



Gwénaëlle NATTER
CAS à la DRAJES Grand Est (Nancy)



Catherine DE NADAI
CTPS jeunesse à la DRAJES Nouvelle Aquitaine (Bordeaux)



Benjamin SALESSE
SAENES au SDJES du Loir-et-Cher



Lou COUNIL
CAS à la DS du MSJVA



Vincent ROUYER
Formateur au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes (Vallon)

Dans le périmètre Jeunesse et Sports, plusieurs syndicats de la FSU interviennent directement »

- le **SNEP-FSU** qui syndique les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports (PS, CTPS, CEPJ) ainsi que les enseignant·es d'EPS, quel que soit leur secteur d'intervention (Éducation Nationale, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sports, Agriculture, Affaires étrangères, …)
- le **SUI-FSU** qui syndique les inspecteur·rices (IJS, IA-IPR, IEN)
- le **SNASUB-FSU** qui syndique les personnels administratifs et ITRF

NOTRE ORIGINALITÉ

- Défense des personnels et de leurs conditions de travail dans le cadre d'une vision globale et ambitieuse du service public de la jeunesse et des sports
- Prise en compte et analyse de l'ensemble des dimensions du sport et de la jeunesse dans la société
- Co-construction des propositions et revendications avec les personnels
- Batailles plus larges avec les autres syndicats de la FSU sur des questions de société telles que l'éducation, les salaires, les retraites, la protection sociale





NOS ATOUTS

- Expertise et connaissance du milieu
- Capacité à contester tout en étant force de propositions (qui sont réalistes)
- Structuration interne et moyens de fonctionnement, avec une organisation qui va du national jusqu'à l'échelon local et des militant·es engagé·es au quotidien
- 4e force de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui est n°1 à l'Éducation Nationale et n°2 dans la Fonction Publique d'État => écoute particulière des « décideurs » politiques et des ministères concernés par les questions de la jeunesse et des sports

NOS VALEURS et MANDATS sur les politiques J&S

- Défense et promotion d'un service public national Jeunesse et Sports ambitieux, avec un ministère J&S renforcé et des personnels valorisés, NON aux agences !
- Un sport « démocratisé » et « émancipateur » »
  - un bien public qui n'est pas une marchandise ni un instrument politique
  - un sport accessible à tous, et ce dans ses différentes formes de pratiques
- Des politiques d'éducation populaire qui visent l'émancipation et la transformation sociale





NOS VALEURS et MANDATS concernant les personnels J&S

- Faire respecter les droits de chacun·e dans le cadre de l'intérêt général
- Soutenir et défendre tous les personnels, qu'ils/elles exercent des missions sport ou jeunesse ou d'encadrement, quels que soient leurs lieux d'exercice (services, établissements, fédérations, administration centrale)
- Veiller à l'équité et l'égalité de traitement de tous·tes les collègues
- OUI à la transparence, NON aux clientélismes et au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des hiérarchies locales

BILAN DE LA MANDATURE 2023/2026

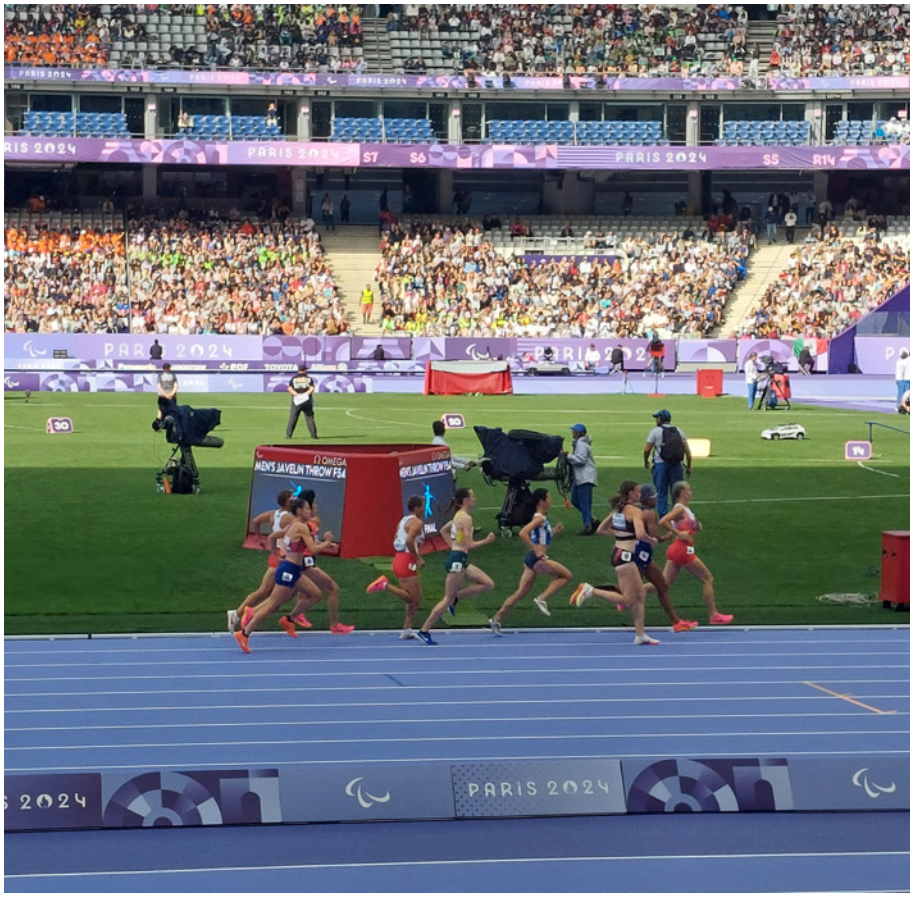
1 / Politiques et missions J&S

Au CSA ministériel Jeunesse et Sports, nous avons parfois assisté à un numéro de prestidigitation. Pour financer les idées du roitelet, l'argent sortait du chapeau. Pour augmenter les moyens, entretenir les équipements, soutenir les associations, le chapeau était souvent vide. Même le lapin avait disparu.

Le service national universel (SNU) restera une illustration de ce tour de magie. Pour organiser des séjours de « cohésion », on a trouvé des crédits, mobilisé des personnels et bâti une administration. Pour imaginer une politique qui donne envie aux jeunes de créer, de voyager, de débattre, de faire du sport ou de transformer leurs lieux de vie, l'inspiration était plus rare. Comme si la jeunesse avait besoin d'être mise au rang, alors qu'elle entend qu'on lui ouvre des horizons et des possibles.

La fin du SNU est une victoire politique. La FSU a longtemps contesté ce choix et demandé que ses moyens soient consacrés aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de sports. Nous ne prétendons pas avoir obtenu seul·es cette décision. Nous pouvons en revanche dire que nous avons tenu bon. Notre critique n'a jamais visé les collègues chargé·es de faire vivre ce dispositif. Beaucoup ont essayé d'y mettre du sens en construisant des projets éducatifs, en soignant les activités, en formant les équipes ou en accompagnant les missions d'intérêt général. Si des jeunes ont vécu des expériences utiles, c'est largement grâce à elles/eux. Leurs compétences ne doivent pas être rangées dans un carton « SNU » à la cave » elles doivent servir une politique de jeunesse digne de ce nom. Encore faut-il que les postes et les crédits suivent !

Côté sport, les JOP ont offert de belles images. L'héritage, lui, attend toujours ses moyens. Un héritage sportif se mesure à la possibilité de trouver près de chez soi un club, un équipement accessible et des professionnel·les formé·es pour accompagner les pratiques. Or, force est de constater que la priorité du ministère fut plutôt de promouvoir le sport privé marchand, à travers différents dispositifs et opérations de communications. Il a aussi financé des priorités relevant de l'enseignement scolaire obligatoire et entretenu les confusions avec l'EPS et le sport scolaire qui, tout comme le sport associatif, ont d'ailleurs



Parce que nous traduisons en actes le principe de « transparence » cher à la FSU et à ses militant·es, toutes nos déclarations et nos articles J&S sont mis en ligne sur le site internet du SNEP-FSU, avec un accès qui n'est pas réservé aux seul·es syndiqué·es.

Pour retrouver toutes les déclarations FSU en CSA-MJS et lors de sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que nos articles sur l'actualité J&S, RDV dans la rubrique « communications » du secteur J&S du SNEP-FSU

été attaqués et fragilisés ces dernières années. Au final, au lieu de mettre en place des politiques permettant de réduire les inégalités (objectif annoncé), le ministère les a davantage creusées ! Là encore, la FSU a dénoncé les impostures, tout en alertant sur la situation dans laquelle se trouvaient alors les personnels J&S (conflit de valeur, perte de sens, manque de moyens, etc.). Pourtant, sans elles/eux, les ambitions affichées ressemblent à une piscine sans eau : on peut inaugurer les plongeoirs, mais il vaut mieux éviter de sauter.



2 / Personnels J&S

Au CSA comme dans sa formation spécialisée (FS) en santé, sécurité et conditions de travail, nous avons porté les questions de postes, d'évolution de carrières (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle), de rémunération, de transparence et d'équité dans la mise en œuvre du RIFSEEP, de formation des personnels J&S et de conditions de travail. Nous restons très vigilant·es face aux tentatives de dévoiement des missions, y compris de la part de nos directions métiers, la DS et la DJEPVA, qui entretiennent volontiers la confusion entre les missions confiées au ministère (EX :la protection des publics) et les missions statutaires associées à des corps ou métiers (EX : les enquêtes administratives et l'audition de victimes et mis en cause).

Nous avons également sollicité des échanges sur l'attractivité de nos métiers J&S. Les discussions ont commencé avec les CEPJ et les spécialités du concours : fabriquer un CEPJ « taille unique » serait commode pour l'Administration, mais ce serait moins utile aux jeunes et aux territoires.

Le maintien d'un CSA ministériel propre à Jeunesse et Sports compte dans ce bilan : nos métiers disposent toujours d'un lieu où leurs problèmes peuvent être posés.

Cette mandature a aussi été celle de négociations ardues autour de la protection sociale complémentaire et du contrat confié à la MGEN. Derrière les sigles, les courriers et les démarches d'affiliation, il y a une question très concrète : combien les collègues paient-ils/elles et comment sont-ils/elle protégé·es quand ils/elles sont malades ou confronté·es à un accident de la vie ? Avec la FSU, nous avons pesé pour améliorer les garanties et accompagné les personnels. Nous continuons de contester la séparation entre santé et prévoyance, qui affaiblit la solidarité à laquelle nous sommes attaché·es. Sur ce dossier, il a fallu négocier pied à pied ; il faut désormais rester attentif·ves à la réalité des droits obtenus et à leur mise en œuvre.

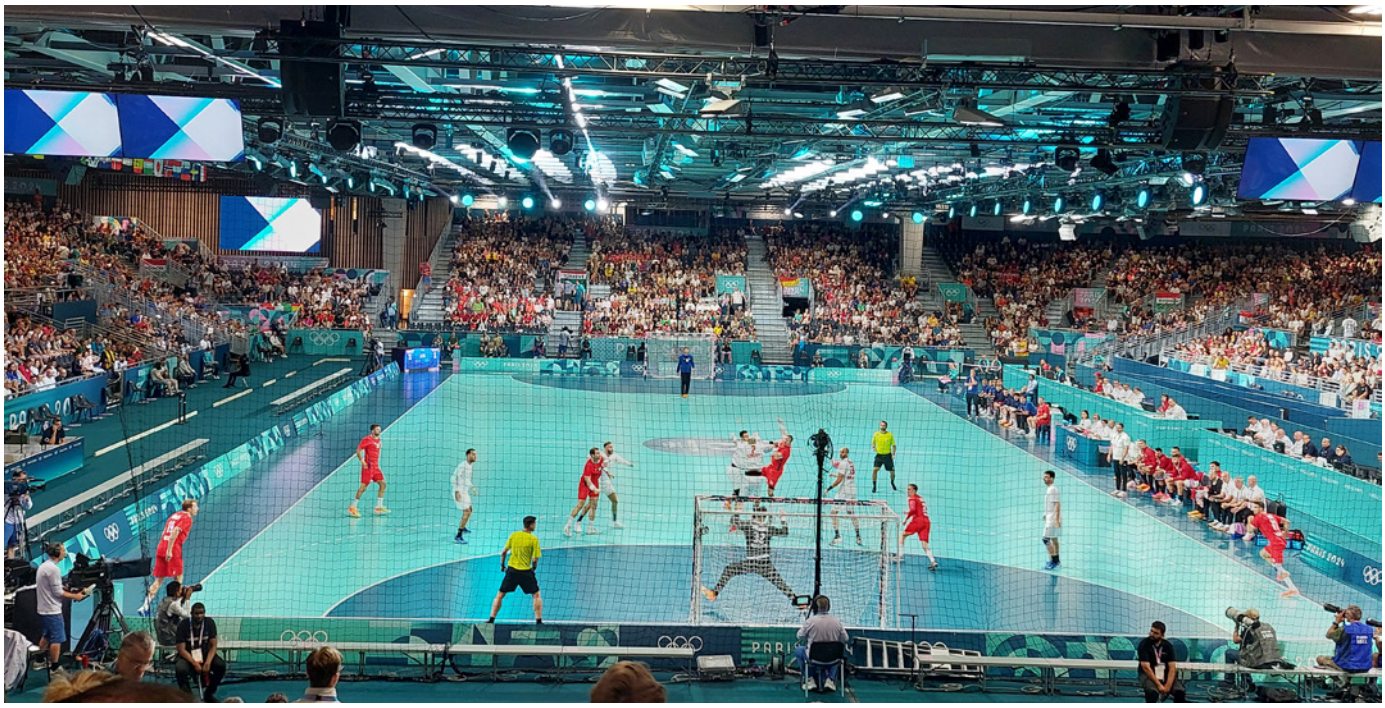
Notre travail ne s'est pas arrêté aux portes du CSA et de sa FS. Nous avons accompagné des collègues dont la situation passait en CAP (disciplinaire), même sans y siéger, malheureusement. Avec un secteur « action juridique » du syndicat très engagé, nous les avons aidé·es à comprendre les procédures, à préparer leurs dossiers et à défendre leurs droits. Quand un·e collègue traverse une difficulté, la FSU ne lui répond pas « désolés, on n'a pas de siège dans l'instance ».

3 / Combats à poursuivre

Le bilan serait incomplet sans les combats qui restent devant nous.

Le premier est sous nos yeux chaque été : la rénovation du bâti sportif et des accueils collectifs de mineurs. Les gymnases surchauffés, les locaux d'ACM inadaptés, les cours sans ombre ne peuvent plus être traités comme de simples désagréments saisonniers. Il faut des investissements massifs pour isoler, ventiler, végétaliser… et permettre aux enfants comme aux personnels de pratiquer et de travailler dans des conditions compatibles avec le climat qui change.

Il faut revaloriser le point d'indice. Quand le coût de la vie augmente, les discours sur la reconnaissance ne règlent ni le loyer ni les courses. Nous voulons des salaires qui permettent de vivre de son travail, pas une médaille en chocolat remise aux



agent·es pour leur sens du service public. Et dans le périmètre J&S, une fois n'est pas coutume, nous continuons d'exiger la transposition des mesures obtenues ces dernières années par nos collègues de l'Éducation Nationale. Les personnels administratifs des établissements du sport sont discriminés par rapport à leurs collègues affecté·es en services. Les personnels techniques et pédagogiques J&S ne bénéficient toujours pas des mesures de revalorisation et de linéarisation des carrières des enseignant·es (refus du guichet unique de la fonction publique, malgré le soutien des ministères EN et JS). Les différents corps d'inspection ne sont pas traités de la même façon, avec notamment un accès asymétrique aux postes fonctionnels qui discrimine les IJS, et des évolutions qui ont elles aussi été refusées par le guichet unique de la fonction publique. Il est inadmissible qu'on aligne J&S sur l'Éducation Nationale uniquement pour les aspects négatifs, jamais lorsqu'on peut obtenir une avancée ou une amélioration !

L'égalité professionnelle doit, elle aussi, quitter le rayon des déclarations d'intention. Trop de postes de direction restent occupés par des hommes. Il faut regarder les recrutements, les promotions, les rémunérations, les parcours, pour comprendre les obstacles et les faire tomber. Mais encore faut-il disposer de bilans sociaux qui identifient clairement les personnels J&S ! Noyé·es dans les chiffres de l'Éducation Nationale pour les agent·es en service et absent·es lorsqu'ils/elles sont rémunéré·es sur le budget sport (CTS et personnels en établissements), ils/elles deviennent invisibles jusque dans les outils censés décrire leur situation.

Par ailleurs, nous continuons de demander la fin de l'Agence Nationale du Sport et le retour de ses prérogatives au ministère chargé des sports. Un ministère qui annonce une politique sportive doit avoir la main sur ses missions, ses personnels et ses crédits. À force de confier l'action publique à des agences, on finit par demander aux collègues de conduire le bus depuis le trottoir.

Enfin, même si la liste n'est pas exhaustive, nous continuons à exiger des instances de dialogue social de proximité pour Jeunesse et Sports, de véritables moyens sanctuarisés pour la formation continue des personnels J&S, une véritable prise en compte des spécificités J&S dans l'exercice des missions (EX : véhicules de service, remboursement des déplacements, ouverture des services en mode non dégradé pendant les vacances scolaires).

Le SNU s'est arrêté, les Jeux sont passés. Les négociations ont arraché quelques avancées mais les besoins sont toujours là. Le rêve ne se décrète pas en conseil des ministres. Mais on peut donner aux jeunes, aux sportif·ves et à celles et ceux qui les accompagnent, les moyens de le construire.

Parce que nous refusons la politique de la chaise vide et que nous tenons à défendre nos positions jusqu'au bout, nous avons participé avec assiduité et pugnacité à toutes les instances de dialogue social et groupes de travail associés, ce qui ne nous a pas empêché·es de boycotter certaines réunions, généralement dans un cadre intersyndical, lorsque le contexte l'exigeait !

Pour les élu·es FSU au CSA MJS
Catherine DE NADAI

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS J&S

S'agissant de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du CSA MJS, les représentant·es des personnels J&S ont bénéficié d'une véritable écoute de la part des responsables à la DGRH ministérielle. Un travail constructif a permis de créer un certain nombre d'outils destinés à accompagner les personnels J&S dans les méandres de l'Éducation Nationale. Citons par exemple la note d'information précisant qui sont les acteurs de prévention en fonction de son affectation (DRAJES, SDJES, CREPS, Administration Centrale, …) qui a été diffusée à plusieurs reprises et mise en ligne sur le site du ministère, mais qui reste méconnue de la plupart des collègues J&S cinq ans après l'arrivée de J&S à l'Éducation Nationale ! Il en est de même du document d'information sur les modalités d'utilisation du registre de santé, sécurité et conditions de travail (RSST), de la fiche pratique pour les personnes victimes ou témoins de violences, discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes ou sexuels (VDHAS), ou encore des protocoles d'organisation des enquêtes et des visites dans les établissements du sport. Les travaux en FS-SSCT ont visé l'ensemble des personnels J&S : d'une part les personnels en services qui sont noyés à l'Éducation Nationale et d'autre part les personnels en établissements qui ne disposent pas des mêmes moyens en matière de prévention.

Pour autant, nous avons souvent souligné l'écart qui existe avec ce qui se passe sur le terrain : conditions matérielles dégradées, pouvoir d'achat en berne, métier empêché, pressions managériales, entraves à l'exercice du droit syndical, … À plusieurs reprises, nous avons demandé au ministère d'intervenir auprès des responsables dans les rectorats, les DRAJES/SDJES, les établissements du sport, pour rappeler les règles générales mais aussi les spécificités J&S, et/ou faire cesser les dysfonctionnements relevés. Mais la réponse fut souvent décevante, le(s) ministère(s) se cachant derrière l'autonomie des académies et des établissements, expliquant que le rôle du national se limitait à impulser des orientations et encourager les bonnes pratiques, et non à contraindre ou sanctionner. Parfois, notre pugnacité et notre force de persuasion ont toutefois porté leurs fruits, avec des interventions ponctuelles du ministère dans certains cas. Nous allons évidemment poursuivre dans ce sens nos interventions…

Quant aux données chiffrées que les ministères doivent transmettre aux élu·es des personnels, nous avons rencontré la même problématique que pour les autres bilans : l'impossibilité d'avoir des données fiables pour les seuls personnels J&S. La DGRH nous a transmis parfois des données incomplètes qui ne comprennent pas les personnels des établissements du sport et pas toujours les CTS (rémunérés sur le budget « sport » BOP 219), et parfois des chiffres englobant les personnels EN + JS (rémunérés sur le BOP 214), sans pouvoir identifier ces derniers. Mais elle a promis de faire mieux à l'avenir, en adaptant ses outils de recueil des données. Nous y veillerons.

Pour la FSU, la santé et la sécurité personnels J&S sont une priorité et il est primordial que les travaux menés au niveau national se traduisent en actes par une amélioration des conditions de travail des collègues sur tous les territoires. La FSU reste mobilisée !

Pour les élu·es FSU à la FS-SSCT du CSA MJS
Gwénaëlle NATTER

Le document d'information sur la santé et sécurité au travail des personnels en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, adopté au comité technique ministériel de jeunesse et sports le 3 juin 2021 et mis à jour en juin 2025, est accessible sur le site du ministère

Afin que les problématiques des personnels J&S en services soient davantage prises en compte par les acteurs de proximité, la DGRH a demandé aux recteurs de maintenir ou mettre en place des groupes de concertation spécifiques aux personnels J&S, en complément des instances officielles de dialogue social de proximité (les CSA des services académiques et leurs FS-SSCT). Les organisations syndicales élues au niveau local (dont la FSU) désignent des personnels J&S pour y participer.

INTERPELLATIONS DES « DÉCIDEURS »

Pour la FSU, le rôle des représentant·es des personnels J&S ne se limite pas à siéger dans des instances et participer à des groupes de travail organisés par la DGRH, la DE, la DS ou la DJEPVA. Il est primordial de rencontrer celles et ceux qui prennent les décisions politiques concernant les moyens alloués à nos missions et plus globalement l'avenir de Jeunesse et Sports.

Échanges avec les ministres

En complément des RDV avec les ministres successif·ves lors de leurs prises de fonctions (Gil AVEROUS le 05/11/24 et Marie BARSACQ le 27/03/25), nous - élu·es FSU - avons été invité·es à l'Élysée le 27/04/23, ainsi qu'à Matignon le 27/08/25, pour échanger avec les conseiller·es J&S du Président de la République et du Premier ministre, qui avaient lu nos déclarations en instances et nos articles dans les publications FSU, et souhaitaient pouvoir échanger avec nous sur certaines politiques publiques J&S.

Nous avons également participé à des audiences sollicitées dans un cadre intersyndical à l'occasion de situations de « crises ». Ce fut notamment le cas lorsque de nouvelles menaces sur l'avenir des personnels J&S se sont fait jour fin 2025 (cf. rapports de l'inspection générale) : en intersyndicale, nous avons boycotté un CSA MJS et l'avons transformé en audience avec la ministre SJVA Marina FERRARI le 06/11/25, avant de rencontrer les conseiller·es J&S du Premier ministre le 08/12/25.

Nous avons aussi défendu et valorisé les personnels J&S à l'occasion de bilatérales FSU avec les DGRH successifs dès à leurs nominations (Boris MELMOUX-EUDE le 14/02/23 et Christophe GEHIN le 12/06/25), avec les responsables de la direction générale du Service National Universel (le 02/11/23), ainsi qu'auprès de l'Inspection Générale (le 15/01/25, le 12/12/25 et le 22/04/26) .

Auditions parlementaires

Reconnu·es pour notre capacité à prendre en compte et analyser l'ensemble des dimensions du sport et de la jeunesse dans la société, ainsi qu'à formuler des propositions réalistes, nous sommes régulièrement sollicité·es par des parlementaires (député·es et sénateur·rices). Chaque année, nous sommes auditionné·es dans le cadre de la préparation des budgets J&S (programme Jeunesse Vie Associative et programme Sport du Projet de Loi de Finances (PLF)). Nous avons notamment participé à des tables rondes le 10/10/24, le 18/10/24, le 17/10/25 et le 30/09/26. Nous avons également été auditionné·es au sujet du le Fonds de Développement de la Vie Associative (12/02/25), du Service National Universel (01/04/25), des moyens alloués au sport (10/07/25), ainsi que dans le cadre du projet de loi pour davantage de sport et moins de sucre (22/11/24). Toutes ces auditions sont l'occasion de faire connaître nos métiers, les problématiques que nous rencontrons dans l'exercice de nos missions, ainsi que nos propositions en faveur du sport et la jeunesse.

Appel pour renforcer le service public J&S

Comme il l'avait déjà fait par le passé sur d'autres sujets, à la sortie de son dernier congrès national (mars 2026), le SNEP-FSU a lancé un appel (1) intitulé « Face aux inégalités, urgence pour la jeunesse », qu'il a souhaité partager avec toutes les forces concernées. Faisant le constat que, dans un contexte politique et social anxiogène, près d'un tiers des 18-25 ans se laisse séduire par le discours démagogique de l'extrême droite, il propose entre autres de renforcer l'école publique, l'EPS, le sport scolaire et le service public J&S.

Parce que tout ne se décide pas dans le huis clos du ministère J&S, nous faisons connaître les métiers et missions J&S, les valorisons et expliquons notre utilité, à chaque occasion. De plus, nous cherchons à nouer des alliances avec d'autres acteurs (EX : fédérations sportives et mouvements d'éducation populaire via le COJ(2)) pour faire avancer nos revendications pour des politiques sportives et éducatives à visée émancipatrice en faveur du plus grand nombre.

Pour le secteur J&S de la FSU
Gwénaëlle NATTER



SCANNEZ MOI !
(1) LE SNEP-FSU A LANCÉ UN APPEL

(2) « COJ » Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse, instance dans laquelle la FSU siège

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : AGIR OU SE RÉSIGNER ?

Quatre ans après les dernières élections professionnelles, la question mérite toujours d'être posée : allons-nous continuer à subir ou décider collectivement de reprendre la main ?



Les réformes se succèdent, les moyens diminuent, les missions s'empilent et les injonctions se contredisent. Rationaliser, mutualiser, optimiser, s'adapter. Autant de mots élégants pour nous expliquer qu'il faudra encore faire davantage avec moins. A force de nous demander d'être résilient·es, certain·es finiraient presque par nous faire croire que subir est devenu une compétence professionnelle.

Refuser la résignation, construire le rapport de force

A la FSU, nous ne confondons pas concertation et approbation, négociation et renoncement, responsabilité et docilité. Le syndicalisme, c'est précisément construire le rapport de force qui permet de transformer les revendications en conquêtes.

Opposer la solidarité à la mise en concurrence

L'individualisation des rémunérations, les évaluations et les pratiques managériales installent la concurrence entre les personnes. Le RIFSEEP en est une illustration : derrière les discours sur la reconnaissance de l'engagement, les inégalités de traitement et l'opacité des décisions nourrissent incompréhension et défiance. Notre réponse n'est pas de chercher une meilleure place dans la compétition, mais de défendre des règles transparentes, des droits collectifs et une véritable reconnaissance des qualifications et du travail.

Siéger pour peser, pas pour décorer !

La FSU est le premier syndicat de l'Éducation Nationale. En son sein, nous constituons une force collective capable de porter les revendications des personnels J&S. Mais la représentativité ne se résume pas à des sièges. Elle se construit auprès des collègues, dans les services et les mobilisations. Le dialogue social ne devrait pas être cet exercice étrange où l'Administration présente ce qu'elle a décidé, écoute ce que nous en pensons, puis nous remercie chaleureusement de notre participation. Si nous siégeons, c'est pour peser, pas pour décorer.

Les difficultés de nos services et établissements, et plus largement dans la société, ne sont pas déconnectées des choix politiques et budgétaires. Nous refusons de considérer ces évolutions comme une fatalité.

En décembre, choisir d'agir

Les élections professionnelles ne changeront pas tout. Mais elles peuvent changer le poids de celles et ceux qui refusent de se résigner. Les droits dont nous bénéficions aujourd'hui n'ont pas été obtenus par la résignation, et ceux que nous voulons conquérir demain ne le seront pas davantage.

Du 3 au 10 décembre 2026, pour nos droits, nos métiers et l'avenir de Jeunesse et Sports : agir plutôt que se résigner, voter FSU !

Pour les militant·es J&S du SNEP-FSU
Catherine DE NADAI

	CAP nationale des PTP JS	CCP des contractuels	CSA MJS	CSA de proximité CSA SA ou CSA E ou CSA AC
PTP titulaire	**JE VOTE**		**JE VOTE**	**JE VOTE**
PTP stagiaire	**(*)**		**JE VOTE**	**JE VOTE**
PTP contractuel·le		**JE VOTE**	**JE VOTE**	**JE VOTE**

(*) certain·es stagiaires J&S votent à la CAPN des PTP, notamment les CTPS et IJS stagiaires lauréat.es d'un concours interne ou issu·es d'une liste d'aptitude qui étaient PS ou CEPJ titulaires auparavant (car ils/elles sont en position de détachement de leur corps d'origine pendant leur année de stage)

PORTRAITS DE CERTAIN·ES



Catherine DE NADAI

CTPS Jeunesse
DRAJES Nouvelle Aquitaine

Arrivée à Jeunesse et Sports en 2005 comme CEPJ, je suis CTPS jeunesse depuis 2019, aujourd'hui chargée du contrôle pédagogique des formations BAFA/BAFD à la DRAJES Nouvelle Aquitaine.
Mon engagement à la FSU a commencé en 1997, au SNETAP-FSU, lors d'une expérience au ministère de l'agriculture. Depuis, je garde le même cap : défendre un service public émancipateur et les personnels qui le font vivre.
Depuis 4 ans, je siège pour la FSU au CSA ministériel J&S et aux CSA régionaux en Nouvelle Aquitaine : 4 années à porter la parole des collègues, à interpeller l'Administration et à contester les choix qui fragilisent nos missions et nos métiers. Ce mandat a renforcé ma conviction : notre connaissance du terrain et notre force collective doivent peser davantage dans les décisions.
Les mandats votés lors du dernier congrès renforcent la place de la jeunesse et de l'éducation populaire (droit aux vacances, allocation d'autonomie…) au sein du SNEP-FSU ; ils sont un appui pour défendre nos missions et leurs ambitions émancipatrices. Forte de cet ancrage, je porterai la parole de tous les corps J&S, dans les services comme dans les établissements. Nos spécificités doivent être reconnues et nos solidarités renforcées. En me présentant de nouveau sur la liste FSU en 2026, je veux poursuivre cet engagement : faire reconnaitre nos qualifications, défendre notre autonomie professionnelle, obtenir les moyens d'exercer pleinement nos missions. Avec du sérieux dans les dossiers, de la ténacité dans les débats et de l'humour pour tenir la distance. « Le mépris est ainsi le plus grand ennemi de l'autorité, et le rire est pour elle la menace la plus redoutable » Hannah Arendt, 1972.



Sébastien BORGES

IJS
DRAJES Grand Est

Cela fait 13 ans que j'ai intégré le corps des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports par la voie du concours interne, après avoir été enseignant. J'ai occupé successivement 3 postes de chef de service J&S, puis j'ai intégré en 2021 la DRAJES Grand Est en qualité de chef du pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative. Nos services constituent un service public essentiel. Ils contribuent à l'éducation de la jeunesse hors du temps scolaire, en lien étroit avec nos partenaires de l'éducation populaire, du sport et des collectivités territoriales. Ils contribuent aussi à répondre aux besoins des territoires en soutenant des partenaires associatifs qui interviennent dans des champs aussi divers que le social, les loisirs éducatifs, la santé, la culture, le sport et bien d'autres domaines essentiels à l'épanouissement de chacun. Bien souvent, les projets que nous portons ensemble produisent de l'égalité, de la citoyenneté, de l'ouverture à l'autre et de la solidarité. C'est pourquoi, en cette période où des discours individualistes, excluants, discriminants et inégalitaires prolifèrent, il me semble particulièrement important de défendre nos métiers, nos missions et les personnels qui les exercent. C'est le sens de mon engagement au sein de la FSU.



Vincent ROUYER

PS Formateur
CREPS AuRA

J'exerce des missions de coordonnateur de formation (escalade, spéléologie, canyon) au sein du CREPS Auvergne Rhone Alpes sur le site de Vallon Pont d'Arc depuis 2004, tout d'abord comme contractuel de la fonction publique puis en tant que professeur de sport à partir de 2014. Auparavant professionnel de l'encadrement de sports de nature, je suis issu du terrain. Ce sont les dispositifs de formation du ministère chargé des sports (MS) qui m'ont permis d'obtenir un métier et de progresser au sein de la profession. C'est pourquoi je suis attaché au service public de formation du MS et j'ai trouvé au SNEP-FSU une dynamique et un engagement propre à défendre ces valeurs



Lou COUNIL

PS CAS
Direction des sports du ministère

Professeure de sport depuis 2017, j'ai été en poste à la DDCSPP de la Marne, puis au SDJES de Paris. Je travaille désormais à la direction des sports du ministère sur le suivi du sport professionnel.
Spécialiste de waterpolo, j'ai été sportive de haut-niveau et suis également investie en tant que dirigeante bénévole dans plusieurs associations.
J'ai adhéré au SNEP-FSU dès mon année de stage en 2017. Dans le cadre de mon engagement syndical, j'ai siégé ces 4 dernières années à la FS-SSCT du CSA MJS. C'est pour moi un engagement important au sein d'un syndicat constructif, en accord avec mes valeurs, et surtout connecté avec la réalité du terrain.

S DE NOS CANDIDAT·ES FSU



Gwenaelle NATTER

PS CAS
DRAJES Grand Est

Professeure de sport depuis 1999, j'ai toujours exercé des missions de CAS. Après avoir travaillé dans 2 services départementaux (Moselle puis Finistère), j'ai fait le choix de rejoindre en 2008 un service régional : la DRDJS de Lorraine devenue DRDJSCS Grand Est en 2016 puis DRAJES Grand Est en 2021. Passionnée de gymnastique depuis mon plus jeune âge, je suis animatrice et dirigeante bénévole d'une association. Après avoir obtenu le soutien du SNEP-FSU lorsque j'ai eu besoin d'aide en 2008, j'ai décidé de m'engager auprès des collègues J&S de ce syndicat, dont j'ai apprécié la capacité à réfléchir collectivement et à analyser les politiques publiques et leur pertinence, ainsi que les problématiques rencontrées par les personnels.

Attachée aux valeurs de transparence et d'équité portées par la FSU, j'ai d'abord été élue à la CAP nationale des professeurs de sport (de 2011 à 2022), avant de devenir membre du CTM JS (à partir de 2020). Depuis 2023, je siège au CSA MJS et à sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), ainsi que dans les instances de dialogue social de proximité dont relèvent les personnels J&S du Grand Est (CSA-SA et sa FS), tout en gardant un pied à la DRAJES où j'ai conservé des missions de CAS. Face à des ministres J&S qui ne connaissent ni notre histoire ni nos métiers, et une Administration marquée par un turn over important, les représentant·es des personnels sont les garant·es de la mémoire de J&S, et donc les plus aptes à défendre son avenir. C'est une des raisons qui me pousse à être à nouveau candidate à ces élections.



Géraldine VINCIGUERRA

CEPJ
SDJES des Hautes Alpes

Je suis arrivée à Jeunesse et Sports en 2024 après une reconversion professionnelle (enseignante) et je suis en poste dans les Hautes Alpes depuis 2025. Mon engagement à la FSU date de 2010, au sein du SNES. Lorsque j'ai rejoint Jeunesse et Sports, il était impensable pour moi de quitter la FSU pour rejoindre un autre syndicat. J'ai donc fait le choix d'adhérer au SNEP, en sachant que l'adhésion des CEPJ était très récente. Cela m'a néanmoins permis de redonner du sens à mon engagement syndical et à la manière dont je voulais m'investir. La FSU a toujours été la fédération qui était la plus proche des valeurs que je souhaitais défendre et, malgré les évolutions que nous connaissons, cela reste encore le cas aujourd'hui. Me présenter sur la liste FSU aux élections professionnelles est un moyen de poursuivre et approfondir cet engagement, de participer à une réflexion collective, à la défense des valeurs et des métiers qui me sont chers, à des actions, quels qu' en soient les résultats, à défendre les intérêts de la jeunesse ainsi que les intérêts des collègues pour que nous puissions exercer nos missions dans les meilleures conditions possibles.



Benjamin SALESSE

Secrétaire administratif
SDJES Loir-et-Cher

Après 16 années dans les services administratifs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dont 14 années de représentation des personnels BIATSS au Conseil d'Administration sur des listes intersyndicales CGT et FSU, au Comité Technique et à la communauté d'universités et établissements, j'ai souhaité rejoindre la région Centre-Val de Loire. Après 4 ans à la Division des Examens et Concours au Rectorat de l'Académie Orléans-Tours, j'ai choisi d'intégrer en septembre 2021 le SDJES du Loir-et-Cher.
Au sein des services J&S, je constate l'investissement et l'esprit de service public pour que nos missions soient accomplies, malgré un manque de moyens, de reconnaissance et de valorisation des efforts consentis, au prix parfois de souffrances imposées par une gestion déconnectée des réalités. L'invisibilisation des ICE dans les médias et un Ministère aux abonnés absents pèsent. L'absence de supervision de psychologues du travail pour les collègues concernés par les signalements est scandaleuse. C'est une exigence que je relaye en CSA des services académiques en tant que représentant du SNASUB-FSU avec mes collègues PTP JS.
En votant pour la liste FSU au CSA MJS, les personnels administratifs ont l'opportunité d'être représentés pour défendre nos conditions de travail et nos missions de service public, à tous les niveaux (Ministère, DRAJES, SDJES, CREPS, ...), avec nos collègues PTP et IJS.

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026
CSA ministériel de la jeunesse et des sports

Non à la résignation Engage·és pour l'avenir de « Jeunesse et Sports »

Nos métiers J&S ont pour vocation de mettre l'expertise de l'État au service de l'émancipation des personnes, de la protection des publics, du développement du sport, de la vie associative et du vivre ensemble.

CSA

Comité social d'administration

En CSA, les représentant·es des personnels discutent de l'organisation des services, des politiques d'emplois, des modifications statutaires, des règles de gestion en matière de mutation ou bien de promotion, des plans handicap, égalité professionnelle ou des luttes contre les discriminations ...

Pourquoi voter ?

A l'heure où la situation des personnels se dégrade (salaires, missions, services, postes, ...), la FSU, première fédération du service public d'éducation, se bat au quotidien pour redonner du sens aux métiers que nous exerçons au quotidien.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Le sens de nos métiers J&S

Face aux dégradations des conditions de travail, la FSU revendique :

- Des recrutements massifs dans tous les métiers J&S (PTP/IJS/ADMIN/ITRF/...)
- Des moyens pour exercer et se former
- Le respect des spécificités J&S et des statuts de chacun·e dans l'organisation du travail

Le sens du service public J&S

Dans une société de plus en plus individualiste et inégalitaire, la FSU revendique :

- Des politiques publiques ambitieuses à visée émancipatrice
- Des crédits d'intervention plus importants et davantage à la main des services
- Un soutien pluri-annuel au fonctionnement des associations et à leurs projets

La revalorisation de nos métiers

Face à la baisse constante du pouvoir d'achat, la FSU revendique :

- Une augmentation des salaires par des mesures indiciaires qui bénéficient à toutes et tous
- La transformation des primes et indemnités en points d'indice, le RIFSEEP étant un régime indemnitaire opaque et injuste
- L'alignement des grilles et carrières des personnels J&S sur celles des personnels EN

La défense des personnels

La FSU, grâce à ses élu·es sur tous les territoires, dans les instances de dialogue social nationales comme locales, est la seule organisation capable de défendre les personnels J&S (cf. disparition en 2022 des instances spécifiques aux services J&S) contre :

- Les conditions de travail dégradées et le métier empêché
- Le management toxique de certain·es chef·fes de service ou établissements
- Le non-respect des statuts et des spécificités J&S

Du 3 au 10 décembre 2026,
faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

SNEP F.S.U. — SNASUB-FSU — SUI-FSU Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

Jeunesse et Sports : ADN de la République !

Sport et éducation populaire doivent se conjuguer au présent. Les élu·es et militant·es de la FSU travaillent à vos côtés et se mobilisent au quotidien pour défendre et valoriser l'action des personnels Jeunesse et Sports, qu'ils/elles soient titulaires ou contractuel·les. Ils/elles militent pour revenir à un ministère d'intervention, avec des effectifs plus nombreux, et se battent contre le transfert des missions J&S à des agences. Ils/elles continuent à revendiquer un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice, avec des moyens renforcés, un·e ministre ayant la main sur ses crédits et ses personnels et pouvant s'appuyer sur une Administration qui lui soit propre.

CAS : les agent·es à tout faire du ministère ?

- Refuser l'empilement des missions et dispositifs
- Reconnaître l'expertise apportée aux territoires dans la formation, le conseil, la prévention, et l'accompagnement des acteurs
- Développer les politiques publiques avec un ministère sans opérateur intermédiaire, supprimer l'ANS !

Administratif·ves et ITRF : l'indispensable travail de l'ombre !

- Revaloriser de toute urgence les personnels administratifs et ITRF, NON à la smicardisation des salaires !
- Requalifier les emplois et promouvoir les personnels, pour tenir compte des missions exercées, à l'EN comme à J&S
- Améliorer les conditions de travail des collègues contractuel·les, à travail égal, salaire égal !

CEPJ : les couteaux suisses du ministère ?

- Redonner aux PTP jeunesse leurs missions d'éducation populaire, leurs moyens et leur autonomie
- En finir avec les dispositifs normatifs, construire avec les jeunes et les territoires !
- Reconnaître le rôle éducatif essentiel des PTP dans la prévention, la sensibilisation et dans l'accompagnement des acteurs au service de l'émancipation (VSS, VR, ...)

CTS : les faire-valoir du ministère ?

- Maintenir le statut de cadre d'État, préserver leur indépendance, accompagner et protéger ce métier « exposé »
- Soutenir les CTS comme interface entre l'État et le mouvement sportif au service de l'intérêt général
- Revoir à la hausse le nombre de CTS dans les fédérations, sans concurrence entre elles, et refuser le chantage à la pénurie

PTP en établissement du sport : les oublié·es du ministère !

- Refuser l'appellation de coordonnateur·rice de formations : les formateur·rices ne sont pas des VRP !
- Reconnaitre la spécificité des PTP exerçant dans des environnements particuliers
- Clarifier l'organisation autour de la performance sportive
- Confier un rôle spécifique aux établissements du sport dans les formations aux diplômes JEPS

IJS : une vraie reconnaissance à l'Éducation Nationale ?

- Revaloriser les carrières et rémunérations des IJS, quelles que soient leurs fonctions
- Reconnaître les compétences des IJS et leur permettre d'accéder davantage aux postes fonctionnels (JS comme EN)
- Poursuivre le déploiement des postes d'IJS dits VSS pour qu'il y en ait au moins un par SDJES

AGENT·ES EN CENTRALE : un équipage sans pilote ?

- Redonner les moyens et le temps de concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques, en lien avec les besoins et les réalités des territoires
- Sortir des commandes urgentes liées à la communication gouvernementale
- Dynamiser l'animation des réseaux métiers

F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

Élections professionnelles 2026

Non à la résignation
Engage·és pour l'avenir de "Jeunesse et Sports"

Élection au comité social d'administration ministériel
de la Jeunesse et des Sports

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

15 titulaires et 15 suppléant·es – 15 femmes et 15 hommes

1 – Mme Gwénaëlle NATTER
PS CAS
DRAJES GRAND EST
Nancy (54)

2 – Mme Catherine DE NADAI
CTPS Jeunesse
DRAJES NOUVELLE AQUITAINE
Bordeaux (33)

3 – M. Benjamin SALESSE
SAENES
SDJES Loir et Cher
Orléans (41)

4 – M. Frédéric MINIER
PS Formateur
CREPS RHONE ALPES
Voiron (38)

5 – Mme Lou COUNIL
PS CAS
DIRECTION DES SPORTS (AC)
Paris (75)

6 – Mme Géraldine VINCIGUERRA
CEPJ
SDJES Hautes Alpes
Gap (05)

7 – M. Vincent ROUYER
PS Formateur
CREPS RHONE ALPES
Vallon Pont d'Arc (07)

8 – M. Sébastien BORGES
IJS
DRAJES GRAND EST
Nancy (54)

9 – Mme Anouk LE GUILLOUX
PS CAS
SDJES Alpes de Haute Provence
Digne les Bains (04)

10 – M. Thierry GAUVIN
CTPS Sport DTN adjoint gymnastique
DRAJES PACA
Marseille (13)

11 – Mme Véronique FLAMAND
CTPS Sport Formatrice
CREPS Bordeaux
Talence (33)

12 – Mme Marion ZACHARIE
PS Formatrice
CREPS LA REUNION
Sainte Clotilde (974)

13 – Mme Elodie MOURIER
SAENES
SDJES Somme
Amiens (80)

14 – M. Guillaume CHIELLINO
PS DTN voile
DIRECTION DES SPORTS CGO-CTS (AC)
Paris (75)

15 – Mme Angélique PICARD
CEPJ Formatrice
CREPS RHONE ALPES
Vallon Pont d'Arc (07)

16 – M. Frédéric ALCARAZ
PS CTS football
DRAJES Occitanie
Montpellier (34)

17 – Mme Elvire TEZA
PS CAS
DRAJES LA REUNION
Saint Denis (974)

18 – M. Eric QUINTIN
PS CTS handball
DRAJES PACA
Marseille (13)

19 – Mme Laure DUGACHARD
PS DTN sport adapté
DIRECTION DES SPORTS CGO-CTS (AC)
Paris (75)

20 – M. Olivier MARTINACHE
ATTACHE
DRAJES HAUTS DE FRANCE
Lille (59)

21 – M. Benoît REINE
PS Formateur
INSTITUT NATIONAL DU NAUTISME
Saint Pierre de Quiberon (56)

22 – Mme Anne BIREMBAUX
CEPJ
SDJES Pyrénées Atlantiques
Pau (64)

23 – M. Vincent BOUCHET
PS CTS UFOLEP
DRAJES Nouvelle Aquitaine
Limoges (87)

24 – Mme Cécile FAYOLLE
PS CTS Sports pour tous
DRAJES AuRA
Lyon (69)

25 – M. Martin COUTURIEUX
PS Formateur
CREPS RHONE ALPES
Vallon Pont d'Arc (07)

26 – M. Olivier PEDRON
PS CAS
DIRECTION DES SPORTS SNMESA (AC)
Paris (75)

27 – Mme Sylvie FERRE
SAENES
SDJES Hautes Pyrénées
Tarbes (65)

28 – M. Etienne DETRE
CTPS Jeunesse
DRAJES HAUTS DE FRANCE
Amiens (80)

29 – M. Nordine SAIDOU
PS CAS
SDJES Loire Atlantique
Nantes (44)

30 – Mme Pascale FALANGA
PS CTS équitation
DRAJES PACA
Marseille (13)

Élections professionnelles 2026

Engage·és pour l'avenir des PTP Jeunesse et Sports

Élection à la CAP nationale des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, des professeurs de sport et des conseillers d'éducation populaire et jeunesse

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

4 titulaires et 4 suppléant·es – 3 femmes et 5 hommes

1 – Mme Catherine DE NADAI
CTPS Jeunesse
DRAJES NOUVELLE AQUITAINE
Bordeaux (33)

2 – M. Frédéric MINIER
PS Formateur
CREPS RHONE ALPES
Voiron (38)

3 – Mme Gwénaëlle NATTER
PS CAS
DRAJES GRAND EST
Nancy (54)

4 – Mme Angélique PICARD
CEPJ Formatrice
CREPS RHONE ALPES
Vallon Pont d'Arc (07)

5 – M. Benoît RAZIMBAUD
PS CTS canoë-kayak
DRAJES PACA
Marseille (13)

6 – M. Anthony DESBOIS
PS CTS FSGT
DRAJES PACA
Marseille (13)

7 – M. Nordine SAIDOU
PS CAS
SDJES Loire Atlantique
Nantes (44)

8 – M. Maxime LEMAIRE
PS Formateur
CREPS RHONE ALPES
Voiron (38)



Frédéric MINIER
PS Formateur
CREPS AuRA

Professeur de sport depuis 2010, j'ai fait mon année de stage à la DDCSPP de la Nièvre, avant d'obtenir ma mutation au CREPS Auvergne Rhône Alpes en 2011 comme formateur en sport de nature et aujourd'hui également chargé de mission en coopérations européennes. Auparavant, j'avais exercé comme éducateur sportif et agent de développement dans cette spécialité et dans le monde associatif. C'est par vocation que j'ai décidé d'entrer dans la Fonction Publique.

Plutôt que de rester passif face aux atteintes graves portées au service public, j'ai souhaité contribuer à sa défense en m'engageant dans un syndicat porteur de valeurs et de propositions. Au sein du groupe J&S du SNEP-FSU, j'apprécie l'intégrité de ses membres et l'esprit collectif qui les anime.

Ces élections professionnelles sont l'occasion de choisir celles et ceux qui défendrons les agents, les usagers, les métiers et les missions. A la FSU, nous resterons fermes et continuerons à lutter contre toute dégradation du service public et des conditions de travail de ses agents. Dans un même temps, nous serons toujours dans la réflexion et force de propositions concrètes pour un service public Jeunesse et Sports proche des usagers, répondant aux enjeux de société, et s'appuyant sur la créativité et l'expertise des professeurs de sport et des conseillers d'éducation populaire.

Pourquoi voter FSU ?

Témoignages de collègues J&S

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

CAP nationale des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, des professeurs de sport et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

Engage·és pour l'avenir des PTP Jeunesse et Sports



CAP

Commission administrative paritaire

En CAP, les représentant·es des personnels traitent des décisions individuelles concernant les personnels : recours contre les avis de rendez-vous de carrière, les refus de titularisation, les refus d'exercer à temps partiel. Ces instances sont aussi réunies en formation disciplinaire.

Pourquoi voter ?

Voter FSU, c'est la garantie d'avoir des représentant·es qui, dans la transparence et le respect des règles, se battent pour faire respecter les droits de chacun·e dans l'intérêt du plus grand nombre.

Vos élu·es FSU agissent pour :

Accompagner les recours

- Orienter et accompagner les collègues dans leurs démarches
- Veiller au respect des procédures et des droits des personnels (dont le recours à la protection fonctionnelle si besoin)
- Défendre les collègues en rappelant (si besoin) les spécificités Jeunesse et Sports

Désamorcer les situations problématiques

- Informer les collègues sur leurs droits et les procédures existantes possibles
- Organiser les mobilisations pour peser dans le rapport de force
- Intervenir auprès de la hiérarchie locale, du ministère, de la DGRH, ..., pour aider au maintien du dialogue dans l'intérêt des personnels

Garantir transparence et équité

- Lutter contre l'opacité des opérations de mobilité (mouvement annuel et recrutements au fil de l'eau)
- Améliorer les règles relatives aux promotions des PTP et les rendre lisibles
- Refuser les iniquités et l'arbitraire dans l'attribution des indemnités RIFSEEP

Améliorer les conditions de travail

- Faire connaître et respecter les statuts des PTP et les spécificités J&S
- Lutter contre le management toxique des hiérarchies intermédiaires, des directions de service et établissements ou des instances dirigeantes de fédérations
- Recruter davantage de personnels JS dans tous les corps et ainsi lutter contre le dévoiement des missions

Du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier.

Les élu·es FSU en CAP

La FSU est très attachée au respect des règles et se positionne toujours pour défendre les droits individuels dans le respect de l'intérêt général. En CAP, c'est forte de ses valeurs, ses revendications et son expertise, que la FSU se positionne sur les situations qui lui sont présentées. Parce que l'équilibre démocratique s'exerce aussi dans la pluralité des représentations, la FSU entend porter sa voix en CAP, dans l'intérêt des agent·es.

Les promotions et mutations

Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les représentant·es des personnels ne sont plus consulté·es avant que l'Administration ne statue sur les promotions et mutations. Privé·es des informations individuelles qui permettent de garantir que les règles sont respectées et s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs, les représentant·es des personnels ne sont plus en mesure de renseigner finement les collègues non plus. La FSU se bat pour que les CAP retrouvent leurs prérogatives en matière d'avancement et de mobilité.

La force du collectif

Un syndicat fort et déterminé est indispensable pour contrer l'émiettement et l'éparpillement des politiques publiques du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les militant·es de la FSU sont engagé·es au quotidien pour défendre fermement les statuts, les droits, les métiers et les missions de tous les personnels. Bénéficiant de la force de frappe de la FSU et de son expérience en matière d'accompagnement de nombreux agent·es depuis des années, les élu·es FSU représentant les personnels techniques et pédagogiques J&S peuvent également compter sur l'appui du secteur « action juridique » du SNEP-FSU (et de ses avocats) Car c'est notre avenir et la sauvegarde de ces missions auxquelles nous croyons qui sont en jeu !



Pour donner davantage de poids à nos revendications J&S,
avec le SNEP-FSU j'agis, et je vote FSU !

F.S.U.

Engagé·es au quotidien

#VotezFSU

#Engagé·esAuQuotidien



VRAI / FAUX



FAUX !

« LA FSU DEMANDAIT L'INTÉGRATION DE JEUNESSE ET SPORTS À L'ÉDUCATION NATIONALE »

Contrairement à ce que certain·es veulent faire croire, notre demande n'a jamais été que Jeunesse et Sports disparaisse pour être absorbé par l'Éducation Nationale. La FSU, au sein de l'intersyndicale J&S représentant plus de 70 % des personnels J&S, a milité pour un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice dans un grand pôle éducatif interministériel.

Et si nous aurions préféré retrouver un fonctionnement 100 % J&S, avec une Administration Centrale, des services régionaux et départementaux, ainsi que des établissements sous la tutelle d'un·e ministre J&S ayant à sa disposition une DRH propre et un budget sur lequel il/elle aurait la main, nous avions bien compris que notre petite taille imposerait des regroupements et des mutualisations. Dans ce contexte, nous préférions nous rapprocher des ministères éducatifs plutôt que de rester dans les ministères sociaux qui avaient organisé la fonte de nos effectifs et préparé notre disparition (cf. feuille de route confiée à la ministre J&S de l'époque).

Mais nous étions bien conscient·es des difficultés qui nous attendaient. Et lorsque nous avons découvert que le gouvernement avait décidé qu'il n'y aurait pas de pôle interministériel mais des services JES intégrés dans les rectorats et DSDEN, nous avons fait un gros travail d'acculturation auprès de nos interlocuteur·rices de la DGRH pour expliquer nos spécificités et leur raison d'être. Ce travail a porté ses fruits au niveau national, avec plusieurs textes ministériels de cadrage qui en ont découlé, mais qui peinent encore à trouver une traduction concrète et positive dans le quotidien des agent·es J&S, surtout dans les services départementaux et/ou dans les régions pluri-académiques.

VRAI !

« LA FSU SE BAT CONTRE LES INJUSTICES ET INIQUITÉS INHÉRENTES AU RIFSEEP »

D'abord imposé aux agent·es administratif·ves et aux corps d'inspection, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) s'applique désormais aux personnels techniques et pédagogiques J&S. Comme la FSU l'a toujours dénoncé, le RIFSEEP est un système injuste et inadapté aux spécificités J&S (cf. articles publiés dans les précédents bulletins J&S du SNEP-FSU).

Guidée par ses valeurs de transparence et d'équité, la FSU revendique d'abord des mesures indiciaires avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une revalorisation des carrières. Mais lorsqu'une augmentation des indemnités est la seule proposition faite par l'Administration, les élu·es FSU participent activement aux travaux, afin d'obtenir la meilleure augmentation possible des montants, tout en essayant de cadrer le dispositif au maximum et ainsi en limiter les effets négatifs, notamment les iniquités entre collègues et la perte d'autonomie/indépendance par rapport à certaines injonctions. De plus, nous exigeons des bilans précis, en demandant des compléments d'information à la DGRH qui centralise les remontées des académies et des établissements du sport, ainsi que des mesures correctives à intégrer dans les prochaines directives données aux services et établissements, afin qu'a minima ils respectent tous les règles édictées au niveau national ...

LES 80 ANS DU STATUT DES FONCTIONNAIRES : LA MODERNITÉ DU STATUT !

Nous fêtons cette année les 80 ans du statut des fonctionnaires de 1946. Cette célébration s'ancre dans un moment politique et historique, marqué à la fois par une offensive libérale constante sur la Fonction publique, par l'élection présidentielle en 2027 mais aussi par la montée des idées d'extrême droite.

Le statut et l'intérêt général

Célébrer les 80 ans du statut, c'est d'abord poser l'enjeu de l'intérêt général au centre de l'action publique. Auparavant, en 1941, le statut qu'avait élaboré le gouvernement Vichyste s'en distanciait pour donner la priorité à l'obéissance des agent·es, la hiérarchie et la discipline. En 1946, le paradigme se retourne et pose trois principes pour définir les missions de la Fonction publique :

- L'égalité des agent·es pour l'accession à la Fonction publique (concours)
- L'indépendance au pouvoir en place : les agent·es répondent du service de l'intérêt général et non d'un pouvoir en place
- La responsabilité du/de la fonctionnaire devant les citoyen·nes

Les lois Le Pors de 1983, 1984 et 1986 confirmeront et renforceront le cadre du « fonctionnaire citoyen ».

Des attaques incessantes

Mais, « fonctionnaire concepteur » ou « fonctionnaire citoyen » confère des pouvoirs aux agent·es qui ne plaisent pas à toutes les oreilles. La notion de carrière, et ensuite de salaire continué à la retraite, s'opposent frontalement aux modèles libéraux de lutte et de concurrence pour les emplois, au bénéfice des employeur·euses. Ce modèle permet d'assurer une montée en rémunération définie à l'avance, détachant l'agent·e de cette préoccupation et lui permettant de se consacrer pleinement à ses missions. La revalorisation salariale est intimement liée à la qualité du service public rendu. Ce sont des revendications permanentes du SNEP et de la FSU.

Le management issu du privé et appliqué dans le public constitue une autre forme d'attaque contre le statut. Afin de réduire la marge d'indépendance, mais aussi avec la volonté de réduire les coûts de personnels, le nouveau management public tente de s'installer dans les services, au détriment le plus souvent des missions et de la santé des agent·es.

Dernières attaques en date, les pistes d'évolution du statut à horizon 2050 évoquées par la DGAFP[1] envisagent de faire des agent·es public·ques des salarié·es de droit privé soumis·es au code du travail, ouvrant de fait la voie à des licenciements pour motif «économique» en cas de suppression de postes !

Défendre et renforcer le statut : une exigence dans l'intérêt de tous·tes

Dans un contexte de menace d'accès de l'extrême droite au pouvoir, le statut constitue un rempart à défendre. L'article L121-10 du Code général de la Fonction publique est très clair : « L'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ».

Levier de lutte contre les inégalités, le statut des fonctionnaires organise les missions de service public sur tout le territoire, pour toute la population. Notre Fonction publique répond d'un projet de société solidaire, juste et moderne.

Défense des rémunérations, défense des droits des agent·es, défense des missions de service public... autant d'expressions de la défense du statut, in fine de l'intérêt général, défendues au quotidien par les militant·es du SNEP et de la FSU.

par Fabrice ALLAIN

(1) DGAFP = Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS !

2025, la sécurité sociale a eu 80 ans. Au cœur de notre modèle social, elle est le maillon essentiel de notre système de protection sociale, qui lui-même constitue 1 des 3 piliers de l'État social, avec les services publics et le Code du travail.

C'est une conquête sociale qui, au lendemain de la guerre, dans un pays ruiné, a été construite de toute pièce sur la base de travail du Conseil National de la Résistance et de son programme « Les Jours Heureux ». Il comprenait un plan complet de sécurité sociale, pour instaurer une véritable démocratie économique et sociale, parallèlement aux nationalisations, à un ensemble de droits sociaux, et à l'accès à l'instruction et à la culture pour toutes et tous.

À sa création, la sécurité sociale est gérée par les représentant·es élu·es des salarié·es qui ont droit ensemble à 75 % des sièges des conseils d'administration. Elle est financée exclusivement par la cotisation sociale qui est une part socialisée du salaire, qu'elle soit salariale ou patronale.

Mais ces principes ont été attaqués très tôt par le monde libéral, le patronat et le pouvoir politique en place.

Depuis le plan Juppé de 1995, son budget est fixé chaque année par les lois de financement de la sécurité sociale et les partenaires sociaux n'ont plus qu'un rôle consultatif.

En 2023, le financement de la sécurité sociale est assuré à 55 % par les cotisations sociales, contre 83 % en 1980. Le recul des cotisations, surtout la part patronale, a été compensé et orchestré par la création en 1991 de la CSG et par des transferts de TVA du budget de l'État vers celui de la « sécu ».

Aujourd'hui, dans un monde en crises, défendre et étendre la sécurité sociale ainsi que l'ensemble des droits sociaux, économiques, éducatifs et culturels est plus que jamais indispensable, d'autant que les ressources financières existent et que les besoins à couvrir solidairement augmentent.



SCANNEZ MOI !
+ D'INFOS DANS LE BULLETIN SPÉCIAL « 80 ANS DE LA SÉCU »

PSC : LES CONTRATS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) a été imposée par voie d'ordonnance en février 2021, dans le prolongement de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. Le panier de prestations du contrat a été négocié et fixé à un niveau relativement élevé par un accord interministériel, signé par toutes les organisations syndicales représentatives. Les négociations se sont poursuivies au niveau ministériel, débouchant sur la signature d'un accord MEN-MESR-JS en santé et prévoyance.

1/Le contrat collectif de santé obligatoire

- Bénéficiaires : Chaque agent·e en activité a l'obligation, sauf situation permettant d'en être dispensé·e, de souscrire au contrat et à l'opérateur choisi par le ministère. Les retraité·es et les ayants-droit peuvent également être bénéficiaires du contrat mais sous forme facultative.
- Opérateur retenu par le ministère : le groupement MGEN-CNP
- Prise en charge par l'État : 50 % de la cotisation
- Contenu du contrat
  - un panier de socle de soins, avec des garanties qui sont les mêmes pour l'ensemble des bénéficiaires et ayants-droit (elles sont proches de l'offre de référence actuelle de la MGEN)
  - deux options facultatives, dont la prise en charge par l'employeur·euse est plafonnée à 5 € forfaitaires :
    - Option A : prise en charge renfoncée des dépassements d'honoraires à l'hôpital et en médecine de ville, …
    - Option B : inclut option A et améliore la couverture en l'élargissant au dentaire, à l'optique et à l'auditif
  - des garanties additionnelles facultatives : garanties obsèques et dépendance

2 / Le contrat prévoyance collectif non obligatoire

- Opérateur retenu par le ministère : la MGEN
- Prise en charge par l'État : montant forfaitaire de 7 €
- Contenu du contrat

Il recouvre une partie décès (capital décès) , invalidité (avec une modification du dispositif de retraite pour invalidité à l'horizon 2027) et incapacité (complément du salaire lors des dépassements de prise en charge lors d'arrêts longs en maladie).



ASSURANCE MALADIE : POUR LE 100 % « SÉCU »

La création de la Sécurité sociale, en 1945, et les luttes syndicales ouvrières sont à l'origine de la génération de droits sociaux et du travail considérables pour les salarié·es en instituant une couverture santé (branche maladie) et le paiement intégral de la prise en charge des accidents du travail, l'obligation faite aux employeur·euses de prendre en charge les frais engagés, et la reconnaissance de maladie professionnelle.

Les enseignant·es d'EPS et les professeur·es de sport, au regard de la spécificité d'exercice de nos métiers et des risques rencontrés tout au long de nos carrières (port de charge, postures, températures, déplacements, risques psychosociaux, …), sont particulièrement concerné·es par cette couverture, qui nous protège financièrement, par des prises en charge à 100 % lors d'accidents de service (CITIS), de trajets ou de maladies professionnelles, par le paiement d'indemnités ou de rentes en cas d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) ou de décès.

La dernière attaque gouvernementale contre la couverture statutaire en prévoyance, à savoir le passage de 100 % à 90 % du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (CMO), est inacceptable, tout comme les projets de doublement des franchises médicales, d'augmentation des participations forfaitaires pour les assuré·es de la Sécurité sociale, ainsi, que de dégradation de l'accès et du maintien dans le dispositif Affection Longue Durée (ALD).

Devant l'augmentation des restes à charge, il est devenu indispensable de disposer d'une assurance complémentaire, et c'est un système de santé à double étage qui continue de se mettre en place.

Pour les salarié·es du secteur privé, le contrat complémentaire santé d'entreprise est devenu obligatoire en 2016, mais le niveau de couverture dépend des entreprises et les inégalités sont grandes.

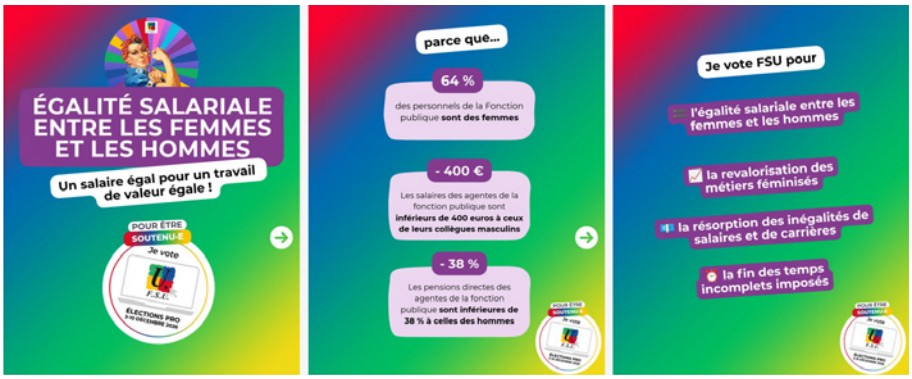
Dans le secteur public, la réforme de la protection sociale, imposée par le gouvernement via la loi de transformation de la fonction publique de 2019, est en œuvre depuis le 1er mai 2026. Elle n'a pas été voulue par le SNEP et la FSU. Si elle intègre la prise en charge de la cotisation au contrat collectif santé obligatoire à hauteur de 50 % par l'employeur·euse, elle valide le recours à une mutuelle pour les frais de santé, creusant encore les inégalités. C'est une tout autre réforme que nous portons, celle de l'exigence d'un 100 % sécu en santé garantissant à toutes et tous une couverture intégrale des soins prescrits.

par Fabrice ALLAIN

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un combat essentiel pour la FSU, qui lutte pour l'égalité professionnelle, contre les violences sexistes et sexuelles, pour les droits des femmes.

ÉGALITÉ SALARIALE : UN COMBAT ESSENTIEL



A partir du 19 novembre 2026 à 10h51, les femmes travaillent « gratuitement » jusqu'à la fin de l'année. Comme elle le fait chaque année depuis 2016, la lettre d'information féministe « Les Glorieuses » a calculé ce moment précis à l'aide d'une statistique produite par l'INSEE et publiée par Eurostat (l'organisme de statistiques de l'Union Européenne). En France, les femmes gagnent en moyenne 11,8 % de moins que les hommes en France, un décalage plus important que la moyenne européenne. Il s'agit d'un message fort pour appréhender de manière très explicite le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre l'égalité.

Dans la fonction publique, les femmes fonctionnaires sont payées chaque mois, en moyenne, 442 € bruts de moins que les hommes, soit un écart de 10,6 % (données 2024[1]). Les courbes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes s'infléchissent en partie grâce à la hausse du temps de travail des femmes et à la féminisation des métiers les plus rémunérateurs, comme les emplois fonctionnels et ceux de catégorie A hors enseignants. Mais à métier, avancement et temps de travail équivalents, cet écart reste du même ordre de grandeur qu'il y a 10 ans. Les rémunérations des femmes, corrigées du temps de travail, sont en moyenne inférieures à celles des hommes, quelle que soit la catégorie, mais l'écart est de 11,5 % chez ceux de catégorie A (enseignants exclus), une différence qui s'explique en partie par l'effet démographique et l'effet « primes ».

En 2026, en matière d'égalité femmes/hommes, il n'est plus possible d'en rester au slogan ! Dans nos ministères EN/JS, les politiques menées (EX : mesures indemnitaires) vont à rebours de l'égalité salariale, déjà mise à mal par l'application de la journée de carence et la baisse de la rémunération à 90 % en cas de congé maladie (qui pénalise particulièrement les femmes enceintes). Il y a urgence à revenir sur l'ensemble de ces mesures et à conquérir de nouveaux droits ; la FSU s'y emploie !

SCANNEZ MOI !
(1) LES ÉCARTS DE RÉMUNERATION BRUTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES FONCTIONNAIRES

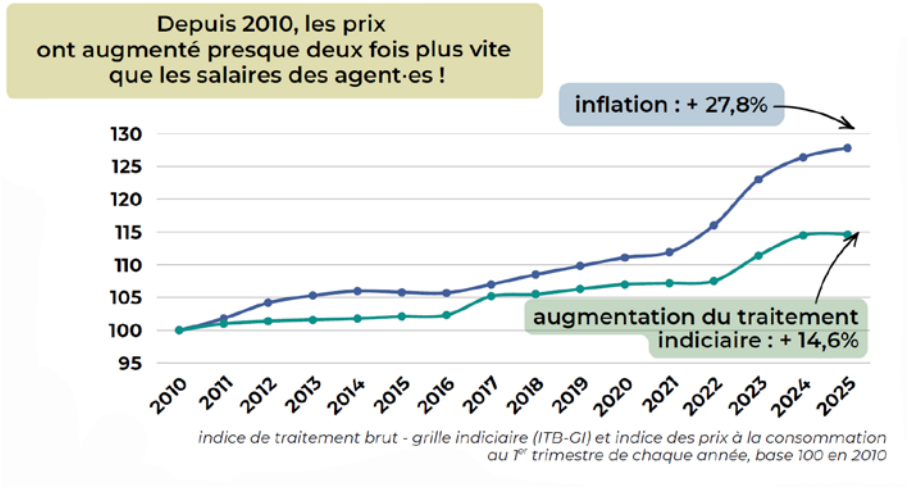


25 NOVEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Pour la FSU, le 25 novembre n'est pas un jour symbolique, mais une journée de lutte et de mobilisation mondiale, s'inscrivant pleinement dans le combat qu'elle mène depuis de nombreuses années contre les violences sexistes et sexuelles. Ces derniers mois, la FSU a activement participé aux manifestations organisées sur l'ensemble des territoires contre les violences faites aux femmes et aux enfants, exigeant notamment une loi intégrale et un budget intégral.

Avec d'autres organisations féministes et syndicales, la FSU appelle à se rassembler massivement et à manifester le mercredi 25 et le samedi 28 novembre 2026.

SALAIRES ET SERVICES PUBLICS : D'AUTRES CHOIX BUDGÉTAIRES SONT POSSIBLES !



Pendant que les prix flambent, nos salaires restent bloqués. Une nouvelle fois, ce sont les agentes et les agents qui paient la facture.

Année après année, les gouvernements se sont acharnés à geler la valeur du point d'indice sauf quand les bonds spectaculaires de l'inflation les obligeaient à amortir ses effets. Le compte n'y est pas, cette situation n'est pas acceptable et elle crée une crise de recrutement qui met en jeu l'avenir des services publics.

Pour les salaires et les pensions, la FSU demande :

- des mesures de revalorisation salariale d'urgence mises au budget 2027
- la réindexation des salaires
- un plan pluriannuel de revalorisation
- des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- une revalorisation des pensions et le maintien de leur indexation

Pour les salaires et les services publics, d'autres choix budgétaires sont possibles.

Démystifions le discours anxiogène sur la dette : il n'y a pas de risque de faillite.

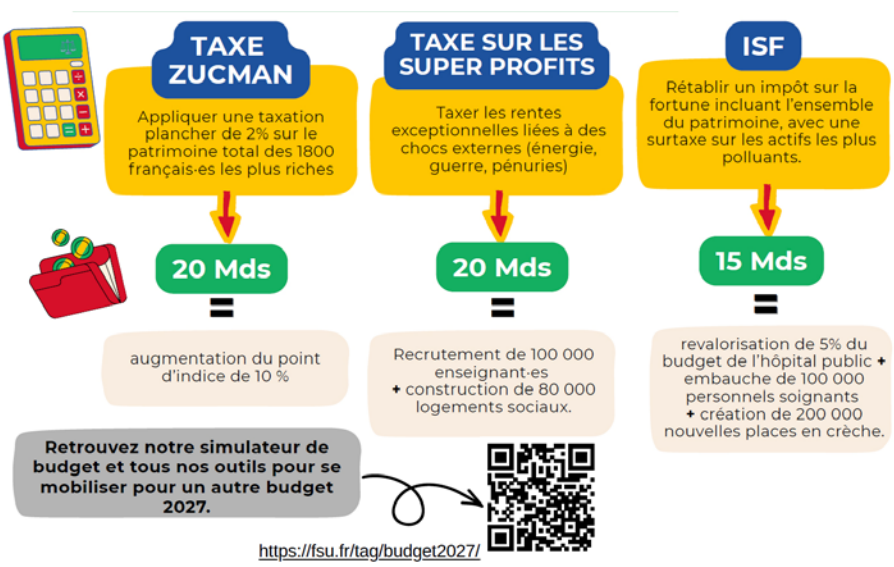
En revanche, avec la hausse des taux d'intérêt, le montant des intérêts représente une charge de plus en plus lourde pour les budgets publics. Nous payons ainsi doublement la facture des cadeaux fiscaux faits aux ultra-riches et aux grandes entreprises multinationales : par le manque à gagner en recettes fiscales et par les intérêts versés à celles et ceux qui détiennent les titres de dette.

La contrainte budgétaire grève les possibilités d'investissements dans des priorités décisives, comme la bifurcation écologique, l'égalité femmes/hommes, l'éducation et la formation, les services publics. Ces investissements sont pourtant nécessaires à la bonne santé économique du pays et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Couper dans les services publics et la protection sociale pour poursuivre la politique de l'offre et rembourser la dette est une impasse. Nous avons besoin de services publics de qualité, nous avons besoin d'une revalorisation salariale pour les agent·es des services publics, nous avons besoin de solidarité.

Il faut en finir avec les milliards d'aides aux entreprises sans aucune contrepartie sociale et environnementale. Il faut faire contribuer les plus riches dans l'intérêt général ! Le budget 2027 doit être l'occasion de mettre en œuvre la justice sociale et fiscale !

Pour financer les services publics, nous avons quelques bonnes recettes à proposer :
Pour imposer d'autres choix budgétaires, qui permettent de revaloriser nos salaires et de renforcer les services publics dont nous avons besoin pour affronter les crises sociale et écologique, avec la FSU, poursuivons les mobilisations !



PLAN HANDICAP ET INSERTION PROFESSIONNELLE

La 30e semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées s'est tenue du 16 au 22 novembre 2026. Qu'en est-il de l'insertion professionnelle à Jeunesse et Sports ?

Depuis plusieurs années, le ministère porte des actions en faveur de l'accessibilité des pratiques sportives, mais la question de la professionnalisation reste en défrichage.

Concernant l'accès aux métiers du sport et aux formations JEPS, les services, les établissements et les organismes de formation se mobilisent au quotidien afin de proposer des aménagements de parcours aux stagiaires en situation de handicap (cf. référentiel Qualiopi). Cependant, de grandes disparités persistent dans nos modes de fonctionnement et d'accompagnement. Pour la plupart des collègues, la fonction de « référent handicap » ne représente qu'une petite partie des missions et cela ne permet pas toujours d'amener du changement au sein de nos organisations. De plus, plusieurs DRAJES n'ont tout simplement pas de référent·e. Une animation de réseau se relance depuis 2 ans. Un stage PNF organisé par le Centre d'Expertise Sport et Handicap, axé spécifiquement sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap en formation, aura lieu à l'INSEP les 23 et 24 mars 2027. Nous espérons que la mobilisation sera au rendez-vous, afin de poursuivre le travail engagé.

Concernant les personnels J&S, la DGRH a réuni à plusieurs reprises les représentant·es des personnels EN et JS, pour travailler sur le plan national d'action « handicap et insertion professionnelle » 2026-2031. Présenté au CSA MJS en mars 2026, ce plan a le mérite d'avoir fait émerger (à nouveau) les besoins exprimés par les personnes en situation de handicap et de poser collectivement des objectifs sur les 5 ans à venir. Cependant le manque de moyens en lien avec les ambitions affichées et de nouvelles difficultés à financer le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), nous laissent perplexes sur la mise en œuvre de ce dernier. Nous avons besoin de leviers concrets pour que les besoins des collègues soient pris en compte, et ce, avec une réelle réactivité afin d'accompagner les agent·es avec respect et dignité.

Vingt ans après la grande loi fondatrice en matière de handicap (loi de 2005 sur l'accessibilité), il semble incohérent de prôner l'inclusion dans toutes les politiques si nous ne sommes pas capables de la mettre en œuvre pour nos propres personnels et nos propres formations. L'inclusion ne se décrète pas : elle s'accompagne, dans toutes ses dimensions : humaines, organisationnelles, matérielles et financières. Avec la FSU, nous demandons des mesures concrètes, évaluables et opposables, afin de contribuer à une société réellement inclusive.

par Marion ZACHARIE



FORMATION DES PERSONNELS J&S

FPC : L'URGENCE D'UN VÉRITABLE DROIT À LA FORMATION

La formation professionnelle continue des personnels J&S est aujourd'hui dans l'impasse. La plupart des collègues J&S relèvent du Plan national de formation (PNF), les plans académiques restant totalement inadaptés (leurs contenus ne correspondent en rien aux réalités, aux missions ni aux compétences spécifiques des métiers J&S).

Mais, faute de crédits dédiés et sanctuarisés au sein des EAFC (Écoles Académiques de Formation Continue), il est impossible de financer les frais de déplacement et d'hébergement, même quand les frais pédagogiques sont préservés.

Cette impasse contredit frontalement les principes de la formation tout au long de la vie, largement théorisée, qui doit être accessible, adaptée et soutenable, pour permettre aux professionnel·les de maintenir leurs compétences et leur pouvoir d'agir.

Nous exigeons une hausse significative des crédits et une enveloppe fléchée, garantissant enfin à nouveau un accès réel, équitable et complet à la formation pour tous·tes les PTP J&S.

par Catherine DE NADAI

FPC : TÉMOIGNAGE DE TERRAIN

Un PNF plutôt bien achalandé, un système d'inscription plutôt simple via FORMAJES. Une inscription validée en centrale. Le hic ? L'EAFC du rectorat qui ne donne pas suite.

Dans certaines académies, dès que la demande de formation n'entre pas dans la priorité n°1 « formation statutaire » ou n°2 « adaptation immédiate au poste », l'agent·e se voit refuser la formation. Inutile de chercher à vouloir mettre à jour des connaissances « métier », ou encore ouvrir son champ de compétences, pour envisager peut-être une mutation fonctionnelle. Faut-il rappeler que la formation est un droit ?

par Anouk LE GUILLOUX



FPS : SORTIR DU FORMATAGE, REDONNER DU SENS

La formation professionnelle statutaire des PTP J&S devrait être un levier d'émancipation et un espace pour penser nos pratiques, affirmer nos compétences et renforcer notre rôle au service des politiques publiques.

Aujourd'hui, elle ressemble trop souvent à un programme de formatage, pensé pour fabriquer des agent·es dociles, recentré·es sur des missions de contrôle et d'inspection.

Au lieu de soutenir le développement professionnel, on impose des contenus, déversés en séances descendantes, souvent en visio, qui sont verrouillés, standardisés, incapables d'intégrer la réalité des territoires, des réseaux, des enjeux éducatifs et sportifs. La parole des collègues est tolérée, jamais sollicitée. Leur expertise est ignorée au profit d'un modèle unique qui réduit la richesse du métier à un rôle de vigie administrative et gestionnaire de dispositifs.

Nous dénonçons fermement cette dérive. Nous refusons qu'une formation, censée renforcer le service public, devienne un outil de normalisation et de contrôle interne. Nous refusons que les PTP soient assigné·es à un rôle d'inspecteur·rices low-cost, quand leur valeur ajoutée réside dans la méthodologie de projet, l'analyse des besoins, l'animation de réseaux, la coopération avec les acteurs, la pédagogie et l'expertise technique.

Nous revendiquons une formation qui mise sur l'intelligence collective, les échanges entre pairs, la co-construction et le partage d'expériences, une formation qui permette réellement de comprendre les politiques publiques pour mieux les mettre en œuvre, et non les appliquer mécaniquement.

Pour que la formation statutaire retrouve un sens, il faut rompre avec cette logique et reconstruire un véritable parcours professionnel, exigeant, collectif et ancré dans les réalités et les besoins du terrain. Nous ne demandons pas un ajustement : nous exigeons un changement de cap !

par Catherine DE NADAI

RIFSEEP DES PTP J&S

Tout en continuant à militer pour des revalorisations passant par des mesures indiciaires et des améliorations des carrières, le SNEP-FSU participe activement à tous les groupes de travail ministériels relatifs aux indemnités. Il s'agit pour nous de veiller au respect des engagements ministériels, de dénoncer les injustices (notamment en les illustrant par les éléments transmis dans les bilans), et de tenter d'obtenir des mesures correctives.

Montants garantis et directives nationales

À travers ses directives nationales, la DRGH ministérielle a globalement respecté la montée en puissance progressive du RIFSEEP des PTP qu'elle avait annoncée. Il n'est prévu aucune revalorisation en 2026.

MONTANTS BRUTS hors Ile de France	**IFSE 2023** montant minimal garanti par le ministère	**CIA 2023**	**IFSE 2024** montant minimal garanti par le ministère	**CIA 2024** montant cible moyen préconisé par le ministère	**IFSE 2025** montant minimal préconisé par le ministère	**CIA 2025** montant cible moyen préconisé par le ministère	**TOTAL RIFSEEP 2025** préconisé par le ministère
PS ou CEPJ	7 600 € (gr 2) 8 000 € (gr 1)	pas de CIA	8 800 € (gr 2) 9 200 € (gr 1)	350	10 350 € (gr 2) 10 750 € (gr 1)	700	11 050 € (gr 2) 11 450 € (gr 1)
CTPS	9 200 € (gr 2) 9 600 € (gr 1)		10 400 € (gr 2) 10 800 € (gr 1)	400	11 950 € (gr 2) 12 350 € (gr 1)	850	12 800 € (gr 2) 13 200 € (gr 1)

MONTANTS BRUTS Ile de France	**IFSE 2023** montant minimal garanti par le ministère	**CIA 2023**	**IFSE 2024** montant minimal garanti par le ministère	**CIA 2024** montant cible moyen préconisé par le ministère	**IFSE 2025** montant minimal préconisé par le ministère	**CIA 2025** montant cible moyen préconisé par le ministère	**TOTAL RIFSEEP 2025** préconisé par le ministère
PS ou CEPJ	7 900 € (gr 2) 8 300 € (gr 1)	pas de CIA	9 100 € (gr 2) 9 500 € (gr 1)	350	10 650 € (gr 2) 11 050 € (gr 1)	700	11 350 € (gr 2) 11 750 € (gr 1)
CTPS	9 500 € (gr 2) 9 900 € (gr 1)		10 700 € (gr 2) 11 100 € (gr 1)	400	12 250 € (gr 2) 12 650 € (gr 1)	850	13 100 € (gr 2) 13 500 € (gr 1)

Mais elle a joué sur les mots ! C'est à l'occasion des bilans qu'elle a expliqué la différence entre « montant minimal garanti », « montant cible moyen préconisé » et « montant délégué ». Elle a aussi précisé qu'elle ne s'était jamais engagée sur des garanties individuelles pour chaque PTP mais sur des revalorisations globales des corps.

De plus, elle avait annoncé un objectif de « convergence avec le corps des attachés », mais les négociations qu'elle a menées avec le ministère du budget se sont basées sur les montants 2022, alors que la filière administrative a bénéficié de mesures de revalorisation entre 2021 et 2025. Le SNEP-FSU l'avait dénoncé dès le début des travaux.

Montants RIFSEEP [IFSE+CIA] accordés sur les territoires

Le gain financier par PTP est bien, en moyenne, de 6 000 € par an entre 2022 et 2025.

	Montant moyen attribué en 2022 (ISS) PTP en service	**Montant moyen attribué en 2025 (RIFSEEP)** PTP en service	**Montant moyen attribué en 2022 (ISS)** PTP en établissement	**Montant moyen attribué en 2025 (RIFSEEP)** PTP en établissement
Ensemble des PTP	6 816 €	12 754 €	6 947 €	12 950 €
	soit + 5 938 €		**soit + 6 003 €**	
PS	6 545 €	12 566 €	6 768 €	12 528 €
CEPJ	6 520 €	12 209 €	6 108 €	11 534 €
CTPS	10 366 €	16 168 €	8 691 €	16 160 €

Derrière ces moyennes se cachent des réalités de terrain très disparates.

Tout d'abord, les montants dans les services et établissements d'Ile de France sont plus élevés.

Ensuite, ils dépendent du nombre de PTP dans chaque groupe de fonction (gr 1 / gr 2).

Enfin, ils découlent de la « politique » indemnitaire menée par les services et établissements. Par exemple, on sait que les établissements ont davantage eu recours à la modulation du CIA (complément indemnitaire annuel) que les académies. Mais ni les uns ni les autres n'ont été en mesure de respecter les règles en la matière, notamment l'entretien annuel permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs individuels déterminés l'année précédente…

Au final, même en s'intéressant aux montants moyens, on constate des différences entre les services et les établissements, entre les différentes régions, entre les corps de PTP (CEPJ<PS), entre les femmes et les hommes, etc.

Après 3 ans de mise en œuvre du RIFSEEP chez les PTP JS, l'analyse du SNEP-FSU n'a pas changé. Ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

- rend les PTP JS encore plus dépendant·es aux hiérarchies locales (que leurs montants indemnitaires augmentent de façon significative ou pas !)
- permet de gros écarts de rémunération
- augmente la part de l'indemnitaire sur l'indiciaire (or elle n'est pas prise en compte dans le calcul du montant des pensions de retraite)
- fragilise le statut de fonctionnaire et attaque ses principes fondateurs
- est un système injuste et opaque contraire aux valeurs de transparence et d'équité qui guident l'action des militant·es du SNEP et de la FSU

Le SNEP et la FSU continueront de se battre pour faire vivre leurs mandats de revalorisation des carrières en privilégiant l'indiciaire par rapport à l'indemnitaire, avec notamment :

- l'attribution de 70 points supplémentaires d'indice sur l'ensemble des grilles
- l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice
- le rattrapage des pertes subies ces dernières années
- une déconnexion entre l'évaluation et l'avancement

par Gwénaëlle NATTER

SCANNEZ MOI !
LE DIAPORAMA RIFSEEP

NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS J&S

Justifiant sa demande par la montée en charge du Service National Universel (SNU), le renforcement des contrôles dans les accueils collectifs de mineurs et l'explosion du nombre d'enquêtes relatives aux violences dans le sport, le ministère avait obtenu une augmentation du nombre de postes offerts aux concours J&S pendant plusieurs années. Les négociations avec le ministère du budget ont été plus compliquées en 2025 et en 2026 : on en revient aux chiffres de 2021, au moment où J&S a rejoint la DGRH des ministères éducatifs. Bien qu'en baisse, ces recrutements restent supérieurs à ceux qu'on avait lorsque J&S était géré par les ministères sociaux (qui œuvraient à la mise en extinction progressive de nos corps) :

Évolution du nombre de postes offerts aux concours Jeunesse et Sports :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	‹ J&S géré par les ministères sociaux ›				‹ J&S géré par les ministères éducatifs ›					
PS CAS	10	5			25	44	54	60	35	18
PS CTS	13	9	pas de concours	pas de concours	12	11	20	11	17	15
									+ 4 BOE	+ 4 BOE
PS SHN	4	1			3	5	6	3	6	3
CEPJ	28 + 2 BOE	12 + 1 BOE	10 + 1 BOE	27 + 2 BOE	28 + 2 BOE	58 + 4 BOE	28 + 2 BOE	52 + 3 BOE	37 + 3 BOE	20 + 2 BOE
IJS	8	5	7 + 1 BOE	6 + 1 BOE	8 + 1 BOE	20 + 1 BOE	28 + 1 BOE	50 + 1 BOE	13 + 1 BOE	13 + 1 BOE
Total :	**65**	**33**	**19**	**36**	**79**	**143**	**139**	**180**	**116**	**76**

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique (EX : travailleurs reconnus handicapés)

NB : les chiffres sur les CTPS ne figurent pas dans le tableau car l'accès à ce corps se fait par concours interne et par voie de liste d'aptitude, il ne s'agit pas de nouveaux·elles entrant·es à J&S mais plutôt de promotions internes pour des agent·es conservant les mêmes missions.

A la FSU, nous dénonçons cette baisse. Nous alertons régulièrement les « décideurs » sur l'inadéquation entre les missions et les moyens, ainsi que sur la pyramide des âges de nos corps J&S. Nous exigeons un véritable travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une cartographie des métiers, fonctions et spécialités, ainsi qu'une valorisation des expertises permettant de mettre en œuvre sur tous les territoires des politiques J&S ambitieuses.

Syndicalisation 2026-2027

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU _ 76 rue des Rondeaux _ 75020 PARIS

Identité

Date de naissance ____/____/____ Sexe : F ☐ M ☐

Nom

Nom de naissance

Prénom

Adresse complète

Mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

Situation professionnelle

Service ou établissement d'affectation

~~Code établissement~~

Nom

Adresse complète

Echelon (ou groupe pour les retraités)

Situation administrative (entourez ci-dessous)

Prof EPS ou SPORT ou CEPJ titulaire	Agrégé ou CTPS titulaire
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ stagiaire	Agrégé ou CTPS stagiaire
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ contractuel.le	
Disponibilité	Congés (parental…)

Bulletins

Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, …

Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle — Entourez votre catégorie professionnelle

Catégorie/échelon	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri ou ENS classe normale	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri hors classe	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA classe exceptionnelle	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé.e d'Enseignement (CE) classe normale		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé.e d'Enseignement (CE) hors classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé.e d'Enseignement (CE) classe exceptionnelle	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2**	**3**	**4/HEA1**	**5/HEA2**	**6/HEA3**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé.e ou CTPS classe normale	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé.e ou CTPS hors classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon	**1**	**2/HEA1**	**3/HEA2**	**4/HEA3**	**5/HEB1**	**6/HEB2**	**7/HEB3**	**8**	**9**	**10**	**11**
Agrégé.e ou CTPS classe exceptionnelle	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

CDI : indice

Inférieur à 436 →	Groupe 3	**120 €**	Entre 480 et 502 →	Groupe 6	**174 €**	Entre 603 et 627 →	Groupe 9 **219 €**
Entre 436 et 452 →	Groupe 4	**130 €**	Entre 503 et 527 →	Groupe 7	**183 €**	Supérieur à 627 →	Groupe 10 **228 €**
Entre 453 et 479 →	Groupe 5	**165 €**	Entre 528 et 602 →	Groupe 8	**192 €**		

Prof EPS ou SPORT ou CEPJ **stagiaire à l'externe**	100 €
Agrégé.e stagiaire nouvel.le enseignant.e	130 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Stagiaire en report de stage	20 €
Stagiaire non reclassé.e : selon échelon de la catégorie d'origine	

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Maitre Auxilliaire (MA)	164 €
Contractuel.le (CDD)	44 €
Eleve fonctionnaire	60 €
Congé de formation	102 €

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiant.es STAPS	20 €

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source

			Entre 1 551 € et 1 800 € →	groupe 4	**92 €**	Entre 2 551 € et 2 800 € →	groupe 8	**152 €**
Inférieur à 1051 € →	Groupe 1	**47 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € →	groupe 5	**107 €**	Entre 2 801 € et 3 050 € →	groupe 9	**167 €**
Entre 1 051 € et 1 300 € →	groupe 2	**62 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € →	groupe 6	**122 €**	Entre 3 051 € et 3 300 € →	groupe 10	**182 €**
Entre 1 301 € et 1 550 € →	groupe 3	**77 €**	Entre 2 301 € et 2 550 € →	groupe 7	**137 €**	Supérieur à 3 301 € →	groupe 11	**197 €**

Je choisis de payer ma cotisation…

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

SEPA Single Euro Payments Area

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

Pour le compte du

SNEP-FSU

76, rue des Rondeaux

75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)